



Conseil d'administration

Séance plénière n° 256

2 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion.....	2
2. Procès-verbal.....	5
3. Liste de présence.....	51

Conseil d'administration

Séance plénière n° 256

2 juillet 2020

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Conseil d'administration Séance plénière Jeudi 2 juillet 2020

(de 10h à 13h, salle Sologne et en visio)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 mars 2020 D

ÉVALUATION

Mandat relatif à l'évaluation de l'impact sur la qualité des eaux de l'ensemble des interventions publiques sur un territoire D

BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif n°1 au budget 2020 D
2. Compte rendu d'activité 2019
3. Bilan social 2019
4. Validation du SPSI par la direction immobilière de l'État D
5. Majoration de retard de paiement supérieure à 76 000 €..... D
6. Mise en œuvre du dispositif « mobilité durable »..... D

PROGRAMME

1. Mise en place de mesures exceptionnelles mobilisant le 11^e programme d'intervention pour faire face aux conséquences du confinement : lancement d'appels à projets dérogatoires et modification de la maquette financière du 11^e programme..... D
2. Mise en place de mesures d'urgence pour l'épandage des boues dans le cadre de la crise sanitaire D
3. Lancement d'un appel à projets « pour la réutilisation des eaux de pluie et la réduction des rejets par les productions végétales hors-sol »..... D
4. Bilan des appels à initiatives (AAI) lancés à l'automne 2019 :
 - AAI « Paiements pour services environnementaux (PSE) » :
sélection des territoires (2^{ème} phase) D
 - AAI « Gestion des eaux pluviales » :
sélection des initiatives (1^{ère} phase)..... D
 - AAI « Préservation et restauration de la biodiversité marine » :
sélection des initiatives (1^{ère} phase)..... D

5. Appel à projets « Plans nationaux d'actions (PNA) » : bilan et proposition de relèvement de l'enveloppe financière D
6. Modification du contrat territorial type D
7. Convention de partenariat technique avec l'AFAC Agroforesteries..... D
8. Adaptation de la liste des systèmes d'assainissement prioritaires pour tenir compte de l'épisode de contamination au Norovirus de l'hiver 2019-2020 D
9. Modification des enveloppes maximales régionales Écophyto 2020..... D

AIDES

- Décisions d'attribution des Aides D
- Suites de la commission des Aides réunie le 8 juin 2020
 - Suites de la commission Communication et action internationale réunie le 7 mai 2020

AUTRES POINTS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à tous. Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver. Je remercie tous les participants qui sont en visioconférence de nous rejoindre. Nous fonctionnons de cette façon depuis le confinement. Nous espérons tous que les choses reviendront rapidement à la normale, même si nous avons des leçons à tirer de ces modes de fonctionnement à l'avenir. Certes, nous pouvons tirer le meilleur parti des visioconférences. Toutefois, rien ne remplace les échanges directs, surtout dans les processus de prise de décision.

Je passe tout de suite la parole à M. Gutton qui va faire l'appel des membres en présentiel et en visioconférence, puis expliquer la façon dont nous allons fonctionner ce matin.

M. GUTTON :

Bonjour à tous. Nous sommes encore en train de faire quelques réglages en salle. Nous allons installer un PC pour que les membres qui sont en visioconférence puissent voir également ceux qui sont dans la salle afin de faciliter les échanges. Je vous propose de faire l'appel. Il s'agit d'une pratique que nous n'avions pas par le passé mais que nous avons mise en place pour nous assurer que tout fonctionnait bien. Cela permet également aux personnes en visioconférence de savoir qui est à Orléans.

Le conseil d'administration étant le lieu du débat et de la décision, nous aurons des votes. Un grand nombre d'entre vous sont déjà revenus dans les locaux de l'agence de l'eau, pour certains au démarrage du déconfinement, et nous les en remercions. L'établissement n'a jamais arrêté son activité. Nous avons eu massivement recours au télétravail pendant les deux mois de confinement. Nous avons repris très largement en présentiel. Nous étions, lundi dernier, à plus de 80 % de présents ici ou dans les délégations territoriales. J'en profite pour le redire ici, l'agence de l'eau doit être présente sur le terrain au plus près de l'ensemble de nos partenaires pour assurer ses missions et notamment pour décliner les décisions que vous allez prendre aujourd'hui en matière de plan de relance.

Mme la Présidente :

Sans plus attendre, je donne la parole à Mme Clermont-Brouillet qui va nous exposer le point concernant le renouvellement des instances comités de bassin, et par conséquent, la constitution du conseil d'administration.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Bonjour à tous. Concernant le renouvellement des instances, un texte qui a été publié récemment proroge le mandat des comités de bassin jusqu'au 31 décembre 2020. Cette formule a été choisie en lien avec les différentes ordonnances et textes pris dans le cadre de la crise Covid alors que le mandat des comités de bassin allait jusqu'au 30 juin. Sous peu, c'est-à-dire d'ici le mois de juillet, sera publié le texte qui explique la nouvelle composition des comités de bassin, avec des sujets qui étaient en débat, notamment un renouvellement deux fois du mandat qui permet de porter le nombre de mandats à trois.

Le sujet de la parité a également été débattu. L'idée était d'avoir un peu plus de parité dans les instances. Certains ont pu exprimer les difficultés qu'ils avaient à porter des nominations féminines dans les comités de bassin. Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte que nous avons besoin d'une loi pour formaliser la parité. La loi n'existant pas encore, le texte ne mentionne plus la parité. Néanmoins, dans les instructions qui seront données au préfet, il sera indiqué que la modification législative sera apportée le plus vite possible. Le décret serait modifié par la suite. Par conséquent, le préfet de région sera invité à penser les nominations dans une perspective de parité à venir.

Le nouveau texte stipulera que le nouveau comité de bassin doit être désigné avant le 31 décembre 2020. Chaque comité de bassin s'adaptera en fonction du calendrier de réunion.

Concernant les conseils d'administration, le texte est un décret en Conseil d'État qui va suivre sa vie pendant la période estivale. Cela permettra le renouvellement des conseils d'administration à la suite de la nomination des comités de bassin d'ici la fin de l'année. Je vous ferai un point après l'été concernant les dates de ces différents textes.

M. GOUSSET :

Jusqu'alors, les industriels étaient proposés à la nomination par la chambre de commerce et d'industrie régionale, par le Medef régional et par la Coopération française. Il y avait donc trois organismes. Aux dernières nouvelles, le texte propose de ne retenir qu'un seul organisme proposant, à savoir la chambre de commerce et d'industrie. Pourriez-vous me dire si cette solution a été retenue définitivement ? Où en est le texte ?

Cela pose une question à l'ensemble du collège industriel. C'est un peu compliqué de rassembler l'ensemble des professions, des activités au travers des chambres de commerce et d'industrie qui sont plutôt des organismes orientés vers les PME « commerce » et beaucoup moins l'industrie. Cela ne nous semble pas évident comme solution pour pouvoir obtenir un bon panel des activités industrielles sur le bassin. Nous aurions souhaité que la solution précédente soit maintenue malgré sa complexité parce qu'elle faisait intervenir trois organismes.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

A ce stade, le texte n'étant pas encore totalement stabilisé, je ne peux pas vous apporter une réponse précise. Je peux néanmoins vous dire que ces remarques ont été entendues. Nous avons organisé une consultation au niveau national au mois de mai. Nous envisageons, dès que nous avons une stabilisation du texte, de vous l'envoyer pour information avant sa publication.

M. BOISNEAU :

Dans la consultation, nous avons remarqué que les producteurs de produits alimentaires issus des eaux, c'est-à-dire la pêche maritime et la pêche « poisson en eau douce » et aquaculture n'auront plus qu'un poste à choisir entre les deux secteurs d'activité. Il faut remonter la remarque par rapport à cette réduction de la représentation des acteurs dans une activité qui dépend entièrement de la meilleure qualité des eaux possible. Cela nous paraissait assez contradictoire et un peu politique de la part du ministère de l'Écologie. Je ne sais pas si en interne vous avez abouti à quelque chose de différent ou pas.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Ce sujet concerne aussi une diversité de situations en fonction des bassins. De toute façon, comme sur le sujet de la parité, le texte sera accompagné d'indications et de préconisations par rapport à certaines situations particulières. Nous essayerons d'utiliser cet instrument qui n'est pas réglementaire mais qui donne des indications au préfet sur la façon de faire et les équilibres à observer.

M. NOYAU :

En matière de parité, en agriculture, nous avons à peu près un tiers des chefs d'entreprise qui sont des femmes et deux tiers des hommes. C'est très compliqué pour nous de respecter la parité. J'estime que les quotas entraînent une forme d'exploitation humaine. En effet, on va toujours chercher les mêmes. Mme Schaepelynck par exemple est submergée de responsabilités.

Mme la Présidente :

Avant d'atteindre la parité parfaite, il y aurait des marges de progression. Nous comptons sur vous. C'est important.

M. BURLOT :

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais redire très clairement que ce calendrier, je n'y crois pas pour une raison bien simple. A la rentrée, les EPCI vont se mettre en mouvement, vont élire leurs exécutifs vraisemblablement pendant l'été. Ils vont avoir des plannings de désignation de représentations en septembre-octobre qui vont être hyper tendus. Je vois mal très clairement comment l'AMF, au niveau national, pourrait sortir ces désignations dans les temps pour permettre la mise en place du comité de bassin avant la fin de l'année.

Je trouve cela d'autant plus dommageable dans l'état actuel du calendrier électoral. Je vous rappelle que les départementales et les régionales auront lieu en mars prochain, donc trois mois après. Ainsi, le comité de bassin sera une nouvelle fois très fortement impacté par ces élections. Certes, le décret a été signé, les choses sont parties mais je ne vois pas sincèrement comment nous allons y arriver. Si je dis cela, c'est aussi par expérience de la dernière installation où nous avons eu beaucoup de mal à avoir les désignations de la part de l'Association des maires de France qui intervient en troisième, quatrième ou cinquième niveau de désignation. J'ai bien peur que ce calendrier ne tienne pas.

Mme la Présidente :

Vu le nombre d'aléas et d'incertitudes qu'il y a encore dans la période à venir, je pense notamment aux élections régionales de 2021. C'est important d'avoir un calendrier. Au moins, il y a une base. S'il y a nécessité de s'adapter en temps et en heure, nous le ferons. Il faut bien pouvoir initier le renouvellement qui est prévu. Nous disposons aujourd'hui, ce qui est plutôt une bonne chose, de textes qui sont adoptés officiellement. Nous verrons ensuite. Nous nous adapterons. Je suis d'accord avec vous que tout cela est compliqué et soulève des questions. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que nous reportons cela à un an vu qu'il pourrait encore advenir des événements qui feraient que nous repoussions encore et ainsi de suite. Procédons étape par étape. Nous n'avons pas d'autres choix malheureusement.

M. MÉRY :

Je comprends tout à fait vos propos. Nous ne pouvons pas repousser sans arrêt chacune des échéances. Par contre, je pense que ce qu'a dit M. Burlot est assez important. Le sentiment que cela donne en ce moment, c'est que nous avons vécu une période un peu compliquée. De ce fait, un certain nombre d'échéances ont été forcément perturbées. Nous gérons le calendrier simplement en décalant une par une chacune des échéances, en modifiant au passage des règles telles que l'a souligné M. Gousset ou M. Boisneau.

Par exemple pour le collège industriel, cette réorganisation dans les textes nous demande un nouveau circuit de désignation qui est relativement complexe, qui impacte tous les comités de bassin, et tout cela, avec une seule échéance qui ne bouge pas qui est celle du Sdage. Or, en réalité, nous nous rendons compte que tout cela est perturbé. Les temps qui auraient dû être disponibles pour les nouveaux représentants dans les comités de bassin pour s'approprier les nouveaux textes produits par ce même comité ne sont plus là. En l'occurrence, la simple gestion calendaire avec un temps mort et le fait de tout décaler la durée du temps mort, à mon sens, ne permettent pas aux nouveaux élus de s'emparer de l'ensemble des dossiers. Cela est problématique.

Nous avons d'un côté une sorte de contrainte administrative bien compréhensible de désignation, qui est gérée au coup par coup, et de l'autre une contrainte a priori réglementaire ou une décision qui a été prise qui, elle, ne bouge pas et qui compacte à la fin tous les temps avec cette date limite, et tous les temps nécessaires à la bonne appropriation du bon fonctionnement de nos instances.

Je pense que cela peut être dommageable, d'abord par les difficultés qu'auront les différentes parties prenantes à désigner leurs membres, mais plus grave encore, ce sera dommageable pour la bonne appropriation et donc pour le travail serein de l'ensemble du mandat de ce futur comité, ce qui est plus inquiétant. Nos agences tiennent le coup parce que différentes parties prenantes débattent et trouvent des consensus parce qu'elles ont le temps de ce débat et le temps de s'approprier les sujets et les enjeux des uns et des autres.

Je crains que si nous compactons trop le temps simplement en décalant des désignations, nous nous retrouvons au final dans la situation d'une assemblée qui gèrera des conflits ou des

incompréhensions plutôt que des consensus. Ce n'est pas forcément souhaitable pour la bonne marche de notre programme.

Mme la Présidente :

Nous partageons effectivement ces inquiétudes. Néanmoins, il faut que nous continuions à avancer. En même temps, nous avons déjà débattu de toutes ces échéances au moment de l'adoption du Sdage. Nous sommes bien conscients qu'il est difficile aujourd'hui d'arrêter des choses définitivement.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Les modifications sur la composition résultent de la mise en œuvre de la loi biodiversité, donc ce n'est pas récent. Il a été prévu que ce soit mis en place sur ce mandat. Il ne s'agit donc pas de profiter d'un renouvellement pour faire des choses. Puis, l'échéance de renouvellement des comités de bassin - nous en avons parlé au mois de novembre - a été fixée au 30 septembre. La période particulière que nous venons de passer fait que le délai du 30 septembre est repoussé au 31 décembre. Par ailleurs, j'ai aussi entendu l'intervention du président Burlot sur ces échéances.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 MARS 2020

Point n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Ce procès-verbal suscite-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, donc je le sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2020.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-79 du 2 juillet 2020.

ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES SUR UN TERRITOIRE MANDAT

Point évaluation n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je rappelle l'importance que nous devons donner à ce sujet de l'évaluation. C'est pour cela que j'ai tenu personnellement à ce que nous le mettions en tête de nos sessions et non pas tout à la fin quand l'attention est très dispersée. L'impact de notre action me paraît fondamental pour que nous puissions ensuite l'améliorer d'année en année.

La commission Évaluation présidée par M. Méry s'est réunie le 6 février et le 14 mai dernier. Je donne la parole à M. Méry pour qu'il rende compte des travaux de la commission.

M. MÉRY :

La commission s'est réunie deux fois. Nous avons souhaité décaler la présentation des travaux de la commission à cette séance de manière à pouvoir prendre le temps de vous exposer les principaux points que nous avons abordés et soumettre au vote l'un de ces points qui est le mandat de l'évaluation territoriale de l'impact des actions de l'agence sur la qualité de l'eau et des milieux. Nous allons voir ce mandat en détail. C'est la feuille de route pour le comité de pilotage qui va suivre l'ensemble de l'étude qui touchera plusieurs territoires. Avant de regarder cela en détail, nous allons faire un point sur les autres études d'évaluation en cours.

Nous avons eu un retour sur la mise en œuvre du plan d'orientation pour la politique « zones humides » de l'agence. Cette politique a été examinée en 2017. Un plan d'orientation a été voté en 2018. La commission suit les actions d'évaluation. Un retour vous sera proposé lors d'une prochaine séance du conseil d'administration en fin d'année.

Nous avons également reçu les résultats de l'évaluation des bénéfices économiques de la mise en place de compteurs de sectorisation sur les réseaux de distribution d'eau. L'étude a été menée en Deux-Sèvres. Elle a permis de chiffrer les coûts et les bénéfices tant marchands que non marchands. Nous entendons le faire pour l'ensemble des activités économiques de ces compteurs de sectorisation.

Pour votre information, l'étude a surtout permis de démontrer cet intérêt économique et environnemental de la mise en place de compteurs. Il s'agit d'un bel exemple de ce à quoi peut servir cette commission Évaluation. Les résultats produits devront servir à promouvoir ce type d'action dans d'autres territoires et à conforter la mise en œuvre d'une politique de sectorisation et de bonne gestion des réseaux au sein de l'agence et des collectivités en charge de cette gestion.

L'autre point est un point d'avancement. Nous avons d'abord l'évaluation des contrats de gestion quantitative dans le sud du Marais poitevin. Un premier comité de pilotage s'est réuni fin 2019. Le travail a débuté et un prestataire a été choisi. Nous en sommes au début de la prestation, donc pour l'instant, je ne peux pas vous donner de résultats. Le sujet de la gestion quantitative est également prégnant. Nous le voyons en ce moment dans les discussions de la commission Planification. Je pense que ces résultats seront riches d'enseignement pour l'ensemble des membres.

Par ailleurs, un point nous préoccupe un peu. C'est résumé en une phrase mais qui est lourde de sens. Il s'agit du dossier « évaluation de la politique de l'agence en faveur de la réduction des pollutions par les pesticides ». Cette évaluation n'a toujours pas pu débuter. Cela commence à être long. La dernière fois que le président de la commission Evaluation de l'agence intervenait, il vous disait déjà la même chose. Les services sont coincés. L'Agence de services et de paiement qui gère les aides publiques à l'agriculture, en particulier sur ces questions de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, n'a pas transmis les données sur les aides octroyées. De ce fait, sans données, les services ne peuvent pas travailler.

La commission Évaluation a donc demandé à ce que le directeur de l'agence écrive avec insistance à son homologue de l'ASP pour rappeler que sans ces données, nous ne pouvons pas avancer, que ces données sont d'importance cruciale et que plus nous tardons, moins les données sont fraîches, moins l'évaluation sera pertinente. Cela pose problème. J'imagine mal que nous ne puissions pas tenir cette évaluation. Le sujet « pesticides » est un sujet majeur. Il faut la tenir. Pour cela, il faut des données. Si nous obtenons des données vraiment trop anciennes, elle n'aura plus aucun sens, les politiques d'action agricole et de réduction de pesticides ayant évolué entretemps. Il s'agit d'un point véritablement problématique. C'est le dernier petit point de la diapositive, mais pas le plus léger. Voilà pour nos travaux.

Il vous est soumis au vote aujourd'hui le mandat pour l'évaluation territoriale de l'impact des actions de l'agence. Ce mandat est une commande dans le fonctionnement du conseil d'administration et une feuille de route pour le comité de pilotage désigné qui suivra cette évaluation. L'idée générale consiste à apprécier l'impact sur les pressions et l'état des eaux de l'ensemble des actions conjuguées, financières et réglementaires, sur le territoire. Quand nous disons « financières et réglementaires », ce sont évidemment les actions de l'agence, celles sur lesquelles nous avons la main. Les actions réglementaires sont celles qui s'imposent à tous mais dans les actions financières, il peut y avoir aussi d'autres acteurs. Ainsi, il a été demandé ou amendé dans ce mandat d'intégrer dans le champ de l'évaluation des actions qui vont au-delà du simple programme d'intervention de l'agence, la commission jugeant qu'il aurait été insuffisant ou

absurde de ne se limiter qu'au champ d'action de l'agence alors que d'autres acteurs sont impliqués et parties prenantes sur les territoires que nous regarderons.

Trois grandes questions seront posées. La première porte sur l'efficacité des actions : des diminutions de pression ont-elles été mesurées ? Les éléments de qualité ont-ils évolué ? Nous avons en l'occurrence une demande de prise en compte du contexte économique et social des territoires sur lesquels l'évaluation se mènera.

La deuxième question concerne la mesure de la cohérence des objectifs. Les politiques de l'agence et les autres politiques publiques, nationales, régionales ou locales sont-elles cohérentes ? Poussent-elles dans le même sens ? Sont-elles complémentaires ou antagonistes ? Sur ces territoires, c'est un point à regarder. Cela peut aussi expliquer des évolutions plus ou moins favorables ou rapides de l'efficacité des actions vues au point 1.

Ensuite, nous avons un point sur la gouvernance. Comment tout cela s'est-il mis en place ? Cela contribue-t-il favorablement ou pas à l'obtention de résultats ?

Ce sont les trois questions qui seront posées sur dix territoires, lesquels font l'objet de contrats territoriaux avec l'agence et sur lesquels les actions sont majoritairement terminées. C'est le comité de pilotage de cette action d'évaluation qui arbitrera le choix des dix territoires. Pour l'instant, les propositions remontent des délégations territoriales pour choisir les territoires. Il est proposé que les représentants de la commission Évaluation au comité de pilotage soient MM. Blaise et Gandrieau. Voilà pour le mandat d'évaluation de l'impact des actions de l'agence sur la qualité de l'eau qui vous est soumis aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Merci, M. Méry, pour cette présentation qui est complète et qui soulève beaucoup de questions, mais dans le bon sens du terme. Y a-t-il des commentaires ou des précisions là-dessus ?

M. ALBERT :

Par rapport à la cohérence de la politique, je n'ai pas vu la cohérence avec la politique européenne. Je n'ai vu que le niveau national et local. Je pense que la cohérence avec la politique européenne va aussi impacter l'évaluation.

Mme la Présidente :

La cohérence avec les politiques européennes sera-t-elle abordée d'une façon ou d'une autre ?

M. MÉRY :

Je pense que nous pouvons intégrer le sujet. Par contre, nous sommes sur des actions terminées. La politique européenne est connue. Elle s'imposait à tous dans le cadre de la DCE. Cela ne nous empêche pas d'ajouter éventuellement cet aspect. Après tout, sur les contrats qui seront retenus, il pourrait y avoir des fonds européens mobilisés sur une action ou une autre. C'est une bonne remarque.

Mme la Présidente :

Effectivement, quand nous parlons de réduction de pesticides ou autres, les aides PAC, les mesures agroenvironnementales et climatiques entrent en ligne de compte aussi. Ce sera soulevé de toute façon à l'échelle des territoires examinés.

M. MÉRY :

Ces éléments ont été intégrés sous le label « autres aides ».

M. ROUSSEAU :

Sans faire une critique de la démarche qui me paraît indispensable, je voudrais quand même en souligner la difficulté. La qualité des eaux et des milieux aquatiques est considérablement difficile à

apprécier. Je ne veux pas décourager le travail qui va être mené. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue ce que cela peut représenter.

Mme la Présidente :

Je crois que toutes les parties prenantes en sont conscientes. Vu que nous partons de contrats territoriaux bien précis et délimités, c'est évidemment complexe. Il existe beaucoup d'interactions dans tous les sens entre différents types de politiques ou d'actions. Néanmoins, c'est très instructif de voir sur des contrats territoriaux terminés ce que cela a donné, ce que les acteurs mêmes de ces contrats disent de l'action qu'ils ont menée et de l'impact même si à certains égards, nous manquons de données ou ces données sont très difficiles à préciser. Il s'agit cependant d'un travail très utile et très intéressant.

Mme ANTON :

Je voulais souligner le rôle primordial de cette future commission au niveau de l'évaluation. J'avais une interrogation concernant les critères qui seront choisis – si c'est subjectif ou objectif – pour sélectionner les dix territoires pilotes où sera menée cette évaluation. Ensuite, je voudrais savoir s'il est prévu, au niveau des autres agences de l'eau, une évaluation de ce type pour ensuite croiser les données.

M. MÉRY :

Pour la partie « critères », j'imagine que deux types de critère rentreront en ligne de compte. Il s'agit d'une part d'avoir une action engagée et terminée de manière à pouvoir l'évaluer, et d'autre part une action mesurable. L'idée n'est pas forcément de ne regarder que les réussites. Au contraire, l'évaluation est intéressante quand elle met le doigt sur les difficultés, éventuellement les loupés et les réussites. Charge au comité de pilotage de trouver les meilleurs sujets d'évaluation. Nous n'en avons que dix mais cela représente déjà un travail énorme. L'idée est d'avoir un panel assez large de cas types différents.

J'en profite pour remercier M. Rousseau de ses encouragements. Je pense que si nous avons une action sensationnelle qui nous donne à tous un satisfecit de réussite immédiate tant pour les acteurs que pour la qualité de l'eau, nous n'aurions pas besoin du travail de la commission ; nous pourrions juste la déployer ailleurs. Par conséquent, il ne faut pas s'attendre à ce qu'à la fin de ce mandat, l'on vous dise que telle action marche très vite et qu'il faut la déployer partout. Ce serait caricatural comme retour de connaissance.

A l'inverse, il faudrait que nous soyons capables d'identifier des leviers d'amélioration, tant du fonctionnement que du programme mis en place, sachant que normalement, les mesures qui sont déployées viennent du programme de mesures lui-même, donc du Sdage et de la politique des autres acteurs. A priori, elles vont dans le bon sens. Dans l'aspect « résultats sur la qualité de l'eau et résultats sur les milieux », ce que nous pourrions éventuellement détecter, c'est de la fausse bonne idée. Ne nous attendons pas à ce que l'on trouve une amélioration rapide, brutale et pérenne de la qualité de l'eau sur un des territoires, sinon les délégations nous l'auraient très vite remonté pour la déployer.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour ces précisions. Vous avez la délibération page 10, avec en page 11 la composition du comité de pilotage et les précisions sur ce mandat. Dans la suite des propos de M. Méry, ce serait effectivement intéressant de bien choisir les territoires avec des caractéristiques diverses, notamment ceux où cela a particulièrement bien marché ou ceux où cela a moins bien marché. Il faudra avoir un choix qui permet de balayer l'ensemble des freins ou des leviers qui permettent qu'une action soit plus ou moins réussie ou conduite aux objectifs prévus au départ. Je mets aux voix la délibération qui est page 10 de votre dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mandat. Evaluation de l'impact sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques de l'ensemble des interventions publiques sur un territoire.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-80 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Le CA souhaite effectivement un bon travail, un bon courage et une bonne chance à la commission. Cela va être un travail long et difficile mais passionnant. C'est donc à suivre avec beaucoup d'attention.

BUDGET RECTIFICATIF N° 1 AU BUDGET 2020

Point budget n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous abordons à présent le point « budget et finances » avec tout d'abord le budget rectificatif numéro 1 au budget 2020. La commission Budget et Finances s'est réunie le 9 juin dernier sous la présidence de M. Dalles pour examiner les points « budget » qui vous sont aujourd'hui soumis. M. Dalles étant absent, je donne la parole à M. Combemorel pour qu'il puisse rendre compte des travaux de la commission.

M. COMBEMOREL :

Comme cela vient d'être synthétisé de façon judicieuse, le budget rectificatif (BR) présenté est le premier de l'année 2020. Il a pour objet d'ajuster des hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget initial en septembre 2019, hypothèses qui ont nécessairement évolué, voire qui n'étaient pas connues.

Il permet ainsi :

- *de corriger le plafond des autorisations d'emploi de - 0,5 ETPT (équivalent temps plein travaillé) pour l'abaisser à 290,40 ETPT, alors que nous avons retenu 290,9 ;*
- *d'intégrer la redevance cynégétique, reversée à l'Office français pour la biodiversité, en dépenses et en recettes pour 7,3 M€, l'opération étant globalement neutre pour l'agence ;*
- *d'ajuster la contribution de 0,046 M€ pour l'établissement public du Marais poitevin ;*
- *d'abonder les dépenses pour les autres enveloppes :*
 - *10 M€ pour les interventions ;*
 - *0,08 M€ pour le fonctionnement ;*
 - *0,43 M€ pour les investissements ; ces dépenses de fonctionnement et d'investissement concernent la direction des systèmes d'information unifiée dont le budget à l'époque n'était pas connu ;*
- *d'augmenter le niveau de recettes hors redevances de 1 M€, lesquelles n'avaient pu être intégrées du fait de la mise en place du nouveau logiciel financier Qualiac.*

Ces ajustements entraînent des évolutions sur le compte de résultat et le solde budgétaire mais permettent de conserver le niveau de trésorerie et le fonds de roulement prévus dans la maquette du 11^e programme.

L'adaptation de programme présentée vise à reprogrammer la totalité des AE (autorisations d'engagement) non consommées en 2019.

- *Pour le domaine 0, ces AE sont reportées sur 2020.*

- *Pour les autres domaines, les AE non consommées sont reprogrammées en 2021, ligne à ligne, pour la mise en œuvre des mesures exceptionnelles de mobilisation du 11^e programme.*

A l'issue des débats, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération.

M. VIENNE :

Je souhaitais juste apporter un petit correctif. Il n'y a pas eu unanimité puisque, sauf erreur de ma part, mon collègue représentant du personnel s'est abstenu au niveau de la commission Budget eu égard à ce qui a été présenté sur le plafond d'emploi. En effet, il paraît quelque peu incompréhensible et inconcevable d'avoir ce chiffre encore réduit à - 6,5 ETP au regard de la période liée au Covid et du plan de reprise-relance qui s'amorce et pour lequel l'Agence a fait preuve d'une motivation à toute épreuve. Par ailleurs, ont également été évoquées en début de matinée les nouvelles compétences liées à la biodiversité ou aux milieux marins dans les différents appels à projets ou initiatives qui ont pu être lancés. Il nous aurait paru intéressant d'avoir au moins ce qui avait été demandé par l'ensemble des représentants du personnel, à savoir un gel du schéma d'emploi et non pas encore une diminution. La réduction de - 0,5 nous paraît très surprenante. C'est vraiment contradictoire avec ce qui a été annoncé, notamment par le président.

M. COMBEMOREL :

Je pense que c'est une erreur de transcription de ma part. Effectivement, c'était à la majorité de la commission, avec une abstention.

Mme la Présidente :

Nous partageons tous ces préoccupations liées à l'emploi. Je crois que chacun, à son niveau, fait le maximum pour que l'emploi soit préservé le plus possible, voire renforcé, parce que les missions sont importantes et demandent des ressources humaines importantes.

M. ROUSSEAU :

J'ai deux commentaires. Je me souviens avoir fait une remarque un peu iconoclaste en faisant une comparaison entre les réductions d'emploi au niveau des agences ou des services qui s'occupent de l'environnement et la politique des masques. Certes, c'était un peu tombé à plat. J'ai senti qu'il y avait comme une espèce de gêne. Nous pouvons quand même faire un peu d'humour dans ces circonstances difficiles. Quand nous nous posons des questions par rapport au défi environnemental, que ce soit le changement climatique ou la politique de l'eau, nous avons l'impression que nous avons besoin de beaucoup plus de bras, et de bons bras naturellement. C'est un peu le sens de la critique qui peut être faite de cette réduction. Je pense que cela n'entraînera pas de nouveau un commentaire. Ce n'est pas la peine. Il s'agit seulement d'un compte rendu.

En revanche, l'autre question par rapport à l'ONCFS me semble plus gênante. Je vois en l'occurrence qu'un arrêté a été fixé par le ministère sur l'utilisation de ces redevances. Je vois que les cartes de chasse représentent 16,7 M€. Je me pose une question de principe. Au fond, je conçois très bien que l'agence prélève des redevances cynégétiques pour un tiers qui rentre dans l'OFB. Cela ne me gêne pas. Par contre, pourquoi attribuer complètement toute cette masse d'argent, c'est-à-dire les 16,7 M€, à l'OFB ? Certes, c'est dans la loi, c'est décrété. Tout d'un coup, nous sommes devant une espèce d'impuissance. Je me dis qu'au niveau du principe, on peut après tout contribuer aux finances de l'agence de cette manière aussi, certes pas totalement parce qu'il faut bien que l'OFB, dans sa forme actuelle, fonctionne.

M. GUTTON :

Je peux aussi répondre par une boutade. En réalité, la mutualisation va exister puisque la recette, ce sont effectivement ces timbres sur les permis de chasse qui vont être perçus par l'agence de l'eau selon une clé de répartition. En revanche, le reversement, ce ne sont pas ces timbres que nous reversons à l'OFB, c'est une contribution que nous allons verser et qui est fixée. S'il y a une

réduction - vous savez qu'il y a une réduction du nombre de chasseurs régulièrement -, soyez certains que nous continuerons à verser le même montant à l'OFB. Il y aura bien une déconnexion du timbre et du versement des agences de l'eau à l'OFB. Vous voilà rassurés sur le principe de la mutualisation qui continuera à fonctionner.

Mme la Présidente :

Sur ces questions de budget, le président de la République a annoncé 15 Md€ pour la transition écologique. Je suppose que les politiques de l'eau font partie de ce « virage vert » annoncé. Nous le verrons. J'espère qu'il va y avoir du nouveau dans les jours ou les semaines qui viennent. Nous ne sommes pas à l'abri d'une bonne surprise. En tout cas, nous sommes tous ici conscients que nous avons besoin de moyens et pas seulement financiers. Sans les ressources humaines, rien n'est possible non plus en ce qui concerne la mise en œuvre réelle et concrète sur le terrain.

M. BURLLOT :

Je découvre le budget de l'OFB. Je vous rappelle d'ailleurs que ce n'est pas le conseil d'administration de l'OFB qui a voté ce premier budget de l'office en 2020. Quand nous avons été installés en mars, le budget avait déjà été établi. Il est bien clair qu'aujourd'hui, nous prenons une situation que nous découvrons. Avec les présidents de comités de bassin, ce que nous avons surtout défendu, c'est l'idée que cette histoire de transfert soit sans conséquence pour les budgets des agences. Nous avons craint à un moment que l'on nous demande finalement de contribuer à la baisse des permis de chasse. L'opération budgétaire s'est faite en dépenses et en recettes comme vous l'avez précisé.

J'ai eu l'occasion de dire à la ministre Emmanuelle Wargon et au directeur de l'Office français de la biodiversité qu'avec tous ces transferts qui sont intervenus dans le temps entre l'ONCFS, l'AFB, l'Onema, etc. c'est devenu illisible. J'ai découvert par exemple lors des comités d'intervention à l'OFB que c'était l'Office français de la biodiversité qui contribuait aux travaux d'adduction en eau potable dans les DOM-TOM. En tout cas, il est plus que jamais temps de mettre de l'ordre dans les compétences et dans les financements des agences de l'eau et de l'Office français de la biodiversité. Je souhaite que nous engagions ce travail.

J'ai proposé, en tant que président de l'OFB, de rencontrer très rapidement tous les présidents de comités de bassin en présence des directeurs et des présidents de conseils d'administration des agences de l'eau pour qu'ensemble, collectivement, nous fassions des propositions de clarification de compétences et de financements. Il s'agit d'un travail que je souhaite engager. Je l'ai dit à la ministre il y a une quinzaine de jours. Elle partageait ce sentiment. A défaut de bonne compréhension, nous sommes un peu dans la suspicion et cela n'est pas acceptable.

J'ai même proposé d'étendre nos réflexions à deux ou trois grands sujets que je vous précise. Le premier, c'est le financement de la biodiversité par les agences de l'eau. Il faut que les choses soient claires : comment allons-nous travailler en bon partenariat ?

Ma deuxième proposition porte sur l'urgence des questions d'évaluation du programme Écophyto. C'est d'ailleurs en lien avec l'intervention de M. Méry tout à l'heure. En l'occurrence, nous avons des financements croisés. Nous avons des directives qui viennent des ministères. Il va falloir que nous sachions à un moment donné quelles sont nos ambitions, si elles sont partagées et quel financement nous allons mettre pour les atteindre.

Je me mets évidemment dans votre situation. Ce n'est pas simple. Toutefois, sachez que pour l'OFB, ça l'est encore moins. Il n'existe aucune redevance à l'OFB. Nous ne vivons, à 90 %, que des contributions des agences de l'eau. Il faut dire les choses. Si nous voulons que la biodiversité soit une véritable politique demain, il faudra effectivement que cela s'inscrive dans le grand projet environnemental qui va être proposé.

Mme la Présidente :

Je pense que cela augure de vastes débats dans les semaines et les mois qui viennent. Il est effectivement indispensable que nous ayons plus de lisibilité et de stabilité. La plupart de ces dispositifs évoluent sans cesse. Plutôt que de rassembler ou de créer des synergies, on empile de mois en mois, de période en période des dispositifs nouveaux qui finalement donnent une

impression de mouvance à tous nos modes de fonctionnement. Cela nous contraint d'ailleurs à chaque CA de repositionner les budgets et de nous adapter sans cesse.

Certes, nous avons besoin d'évoluer et de bouger mais à un moment, il faut aussi que nous stabilisons un peu les choses pour que nous puissions agir dans la durée comme c'est nécessaire et que les acteurs concernés sachent dans quel cadre ils évoluent, pour combien de temps et que l'on ne leur dise pas chaque année qu'il y a encore quelque chose de différent, qui a bougé en plus ou en moins, beaucoup en moins ces derniers temps. Nous avons cet espoir à présent vu la nécessité de traiter les enjeux et les objectifs ambitieux qui ont été fixés par notre ministère de tutelle lui-même.

Je reviens au budget rectificatif. S'il n'y a pas d'autres commentaires ou questions, je vais mettre aux voix la délibération qui se trouve à la page 28 du tome 1 de votre dossier. Qui est contre ? M. Doron vote contre. Qui s'abstient ? M. Vienne et M. Boisneau s'abstiennent. Tous les autres sont favorables.

- *Budget rectificatif n°1-2020.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-81 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons ensuite à la délibération page 37 qui concerne l'adaptation du 11^e programme.

M. GUTTON :

Les diaporamas présentent des ajustements à la marge qui tiennent compte de la réalisation du programme en 2019. Comme nous étions en sous-réalisation, puisque nous étions à 94 % de réalisation de la tranche 2019 du programme, nous ajustons pour redéployer les autorisations d'engagement non consommées.

Mme la Présidente :

Cela ne nécessite pas forcément de grands commentaires et de grands débats. Y a-t-il néanmoins des questions à ce sujet ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix la délibération qui se trouve page 37 de votre dossier. Qui est contre ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Adaptation de programme n°4.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-82 du 2 juillet 2020.

COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2019

Point budget n° 2 de l'ordre du jour

M. TIRVAUDEY :

Ce compte rendu présente traditionnellement l'action de l'agence durant l'année écoulée. Il comprend trois parties. Il développe ainsi le soutien que cette dernière a apporté aux bénéficiaires des aides, détaillant ainsi la mise en œuvre de sa politique et son impact économique :

- en matière de lutte contre les pollutions de toute nature des différents milieux qu'elle protège, quelle qu'en soit l'origine : pollutions domestiques, agricoles, économiques, micropolluants...
- en matière de gestion de la ressource, tant au plan qualitatif que quantitatif, liée notamment à l'adaptation au changement climatique ;
- en matière de soutien aux politiques territoriales et des acteurs publics ou privés, sous l'angle également des solidarités (rural/urbain, amont/aval, international...) ;
- en tant qu'elle contribue à l'accroissement des connaissances, à l'information et à la sensibilisation des acteurs.

La deuxième partie du document est centrée sur les 367,55 M€ de ressources de l'agence, détaillant les différentes redevances et les différents contributeurs. La nature des 258 contrôles que l'agence a également réalisés sur nos redevables, lesquels ont rapporté 1,469 M€ utiles à la réalisation du programme, est présentée.

La dernière partie apporte un focus sur les moyens mis en œuvre par l'agence. Sont ainsi présentés les ressources humaines, informatiques, les investissements réalisés. La façon dont ces moyens sont pilotés et les différents outils mis en œuvre pour en contrôler le bon usage ou la qualité comptable, juridique ou budgétaire sont également développés.

Nous pouvons notamment en retenir une parfaite maîtrise des dépenses salariales qui ont été consommées à hauteur de 98,45 % de ce qui était prévu.

Une diminution de l'ordre de 5 % des dépenses de fonctionnement (160 k€) dans un contexte où l'inflation officielle a été de 1,1 % en 2019.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des précisions ou des commentaires à ce sujet ? En tout cas, je voulais aussi souligner et féliciter le travail des services de communication. Ce document est important. Il circule également sur les réseaux sociaux de différentes façons. Il suscite des réactions et des commentaires, en général positifs. Je pense qu'il faut continuer. C'est très important de faire connaître ce que font les agences de l'eau dans toutes leurs dimensions. C'est aussi par la meilleure connaissance d'informations sur ce que nous faisons que nous serons le plus à même de préserver nos politiques, nos moyens et nos ressources humaines. Trop de fausses rumeurs ou *fake news* circulent sur le rôle des agences, l'argent qu'elles manipulent, qui serait toujours considéré comme une espèce de trésor plus ou moins bien utilisé. Ces rumeurs totalement fausses ont la vie dure malheureusement, parfois même en haut lieu. Ce compte rendu d'activité n'est pas seulement un document formel que nous devons rendre chaque année. Il s'agit d'un véritable outil d'information, de communication et de sensibilisation pour conforter et développer le rôle des agences de l'eau. Je vous invite tous aussi à le diffuser, à en parler sur vos territoires à travers vos contacts, vos réseaux, tous vos partenaires et acteurs avec lesquels vous travaillez au quotidien.

Mme ANTON :

Je veux féliciter le travail accompli par toute l'équipe pour faire connaître l'activité menée par l'agence. J'ai pu noter toutes les actions de communication qui se sont amplifiées, y compris sur les réseaux sociaux. En effet, le porter à connaissance est primordial aujourd'hui. Je suggère, avec l'arrivée de nouveaux élus, d'essayer de renforcer la sensibilisation à leur niveau, voire proposer des formations pour les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, je propose d'ajouter à ce rapport d'activité un volet « développement durable ». Cela pourrait être un compte rendu d'activité et de RSO (responsabilité sociétale des organisations), avec des indicateurs de suivi et d'évaluation. Cela pourrait être une bonne idée.

Mme la Présidente :

Nous y souscrivons tout à fait.

BILAN SOCIAL 2019

Point budget n° 3 de l'ordre du jour

M. TIRVAUDEY :

Les quatorze points qui vous sont présentés résumant un document d'une cinquantaine de pages. Ils reprennent les éléments significatifs des conditions de travail à l'agence. Nous avons essayé de lister ceux qui nous paraissent les plus importants, à savoir :

- les effectifs ;
- la rémunération moyenne ;
- des relations professionnelles soutenues au vu de nombreuses instances qui se sont déroulées, encore plus depuis le début de cette année ;
- un investissement en matière de sécurité et de prévention efficace vis-à-vis des agents (un accident tous les 195.000 km pour 1,2 million de kilomètres parcourus par an) ;
- un budget de formation de 220 k€ ;
- une politique sociale dynamique, avec un budget de 621 k€ ;
- 60 % de femmes, avec un taux de féminisation de l'encadrement de 40 % ;
- 13 % de fonctionnaires (quasi doublement par rapport à 2018) ; en termes d'impact, cela coûte de l'ordre de 350 k€ de plus par an dans le budget 2021, les cotisations de retraite des fonctionnaires étant plus élevées ;
- 75 % de postes de haut niveau de qualification (A, I, II et I Bis) ;
- des personnels majoritairement âgés de plus de 45 ans, avec une ancienneté moyenne de seize années au sein de l'agence ;
- une politique dynamique concernant l'apprentissage et l'accueil de stagiaires, que l'agence cherche à maintenir, notamment dans le contexte actuel ;
- une pratique du télétravail à hauteur de 14 % des effectifs et qui sera plus importante pour l'année 2021 (59 demandes à l'heure actuelle contre 42 l'année dernière) ;
- un travail à temps partiel qui est développé ;
- le respect de nos obligations légales en matière de travailleurs handicapés.

Voilà très rapidement dressé le bilan social de l'agence.

M. VIENNE :

Le premier point réprécise les - 8 ETP pour l'agence par rapport à la situation de 2018. Je rebondis sur ce que Mme la Présidente a pu exprimer et dans le sens de mon vote d'abstention tout à l'heure. Mme la Présidente a insisté sur le fait qu'il est sans doute nécessaire à un moment donné d'avoir un peu de stabilité pour traiter les enjeux. Le début du gros rapport qui est dans le tome 1 indique qu'il y a une situation particulière liée au confinement. La question du gel que j'ai évoquée tout à l'heure pourrait être remise sur la table. Au moins, comme pour certains sujets, une période pourrait être définie, qui pourrait être d'un an ou deux ans, pour faire face aux nombreux enjeux si nous voulons un peu de stabilité et traiter tous ces nouveaux sujets.

Mme la Présidente :

Le bilan social ne fait pas l'objet de délibération. Je vous remercie pour ces informations. Comme la politique d'évaluation, j'estime que le bilan social est aussi un document très important. Nous ne vivons pas que de lignes de chiffres et de transferts d'une ligne à une autre. L'évolution des ressources humaines et les conditions de travail, de rémunération, etc. sont essentielles dans la vie et le travail de l'Agence de l'eau.

VALIDATION DU SPSI (SCHÉMA PLURIANNUEL DE LA STRATÉGIE IMMOBILIERE) PAR LA DIRECTION IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Point budget n° 4 de l'ordre du jour

M. COMBEMOREL :

De nos travaux le 9 juin dernier, il ressort les points suivants. La stratégie de l'Agence en matière immobilière est la suivante :

- *veiller à la préservation d'un parc immobilier professionnel de qualité ;*
- *adapter en permanence ce parc en fonction de l'implantation territoriale des équipes ;*
- *contribuer à diminuer les frais de fonctionnement ;*
- *densifier l'occupation des locaux de façon à tendre vers le standard de 12 m² par poste de travail.*

La gestation du SPSI 2018-2022 fut longue du fait des nombreuses validations qu'il a nécessitées :

- *validation de la direction de l'eau et de la biodiversité en janvier 2018 ;*
- *validation par le secrétariat général du MTES en juillet 2019 ;*
- *validation avec réserve de la part du contrôleur budgétaire en septembre 2019, les réserves étant dues au fait que le SPSI n'intègre pas l'impact des futures mutualisations inter-agences ;*
- *validation par les préfets des cinq régions d'implantation de locaux (Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Bretagne en octobre 2019, Nouvelle-Aquitaine en décembre 2019, Auvergne-Rhône-Alpes en janvier 2020).*

Ces validations ont été globalement acquises sans réserve, à l'exception notable de la région Rhône Alpes, sans doute un peu visionnaire, qui demandait à ce que soient prises en compte des économies de surface rendues possibles par le télétravail ou la dématérialisation des archives.

Enfin, le 20 avril 2020, la direction de l'immobilier de l'État nous a fait connaître son avis définitif qui figure dans votre dossier de séance. »

Il vous est donc proposé de vous exprimer sur ce schéma et de voter la délibération visant à l'adopter.

M. VIENNE :

Je veux simplement évoquer un point de vigilance et relayer ce qui avait été exprimé par mon collègue lors de la commission dans le sens où il s'est abstenu vis-à-vis de ce SPSI en lien effectivement avec le côté un peu visionnaire de la Région concernant le télétravail et aussi parce que schéma va toujours dans le sens d'une baisse à 12 m² et de partager au maximum des bureaux. Il est bon de mettre cela en perspective avec ce que nous venons de vivre pendant trois mois et sans doute de reconsidérer certaines choses. Il ne me semble pas que ce soit forcément à l'ordre du jour de densifier des bureaux en mettant plus de monde sur la même surface. Il s'agirait d'aller dans ce que vous venez d'exprimer en termes de solutions croisées, ce qui va sans le sens de ce que l'Agence est en train de réfléchir. Je m'abstiendrai lors du vote.

Mme ANTON :

Je souhaiterais revenir sur le sujet de l'occupation du bâtiment et des pistes potentielles de partenaires, d'entreprises ou d'organismes qui pourraient venir ici. Je sais que vous avez eu à l'idée de convier l'ARB qui a priori n'a pas retenu cette piste par rapport à la position qui n'est pas forcément centrale. Il faudrait faire venir des acteurs qui sont dans des domaines assez proches, y compris au niveau des pôles de compétitivité. Je pensais même au CEPRI ou à des incubateurs d'emploi vert, des métiers en lien avec l'eau ou la biodiversité. Je vous suggère ces quelques pistes.

M. GUTTON :

C'est une excellente idée. Nous en avons discuté récemment avec le pôle de compétitivité Dream qui est hébergé dans les locaux de l'agence. Cela fait partie effectivement des pistes à creuser. Ce serait un incubateur. Nous proposerions à des créateurs d'entreprise de pouvoir s'y installer. Toutefois, il faudra trouver le cadre légal d'hébergement de ces structures. En effet, nous avions espéré accueillir la fédération régionale des conservatoires des espaces naturels ou l'ARB (agence régionale de la biodiversité) mais le site est un peu isolé. Nous ne sommes pas proches des transports en commun. Il s'agit d'un handicap aujourd'hui, surtout pour des structures nationales qui essayent d'être le plus proche possible des gares.

M. ROUSSEAU :

Je voulais aller dans le sens de la remarque de M. Vienne à propos des idées qui ont présidé à la mise en place de cette stratégie et qui sont probablement interpellées par la crise qui vient de se passer et qui n'est pas terminée. Il y aurait une nécessité de reconsidérer les différents éléments qui interviennent, que ce soit le télétravail mais aussi les problèmes de promiscuité des personnels.

M. GUTTON :

Au mois de septembre, nous vous ferons visiter les locaux de l'agence. Nous reviendrons sur le terme de promiscuité. Sincèrement, j'ai travaillé dans beaucoup de locaux dans ma vie de fonctionnaire. C'est la première fois que je travaille dans des locaux aussi confortables et spacieux. Nous ne sommes pas du tout dans la promiscuité. Chaque agent a son bureau (ou la quasi-totalité). Quand nous parlons de densification des locaux, c'est occupation des bureaux qui sont vides. Des bureaux se libèrent avec les baisses d'effectif. Nous avons un pôle de documentation qui n'a plus de sens aujourd'hui. Ce sont ces locaux qu'il faut que nous puissions occuper.

Ce qui n'était pas inscrit dans le SPSI mais que nous avons arrêté depuis, c'est que l'agence de l'eau Loire-Bretagne accueillera dans ses locaux le centre de service informatique pour les six agences de l'eau. Nous avons un projet de réaménagement pour accueillir ce centre de service. Ce sont les pistes que nous avons. Nous ne sommes pas très loin de la promiscuité évoquée ici.

Puis, la direction de l'immobilier de l'État prévoit une réflexion sur le développement du télétravail dans les administrations, ce qui pourrait amener à resserrer encore les locaux. Si nous avons la moitié de nos agents en télétravail, nous pourrions réduire les surfaces en conséquence, avec des postes de travail qui ne seraient plus personnalisés. Ce sont des perspectives pour la direction de l'immobilier de l'État pour les mois et les années qui viennent.

M. ROUSSEAU :

Je vais retirer le mot « promiscuité » pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne que j'accompagne depuis longtemps. Si elle est aussi parfaite, c'est que j'ai dû y contribuer. Ceci étant, il y a des idées générales dont nous trouvons la traduction dans la réduction du nombre de postes et d'agents. Cela fait partie, à mon sens, d'un ensemble et de la mise en expression d'une certaine idéologie qui nous entraînait, et qui nous entraîne encore, dans une certaine direction. Ma remarque était d'essayer de reconsidérer et de rediscuter. Je signalais l'aspect du télétravail parce que c'est aussi un élément qui intervient dans ce débat. C'était dans ce sens que je voulais appuyer la position de M. Vienne.

M. DORON :

Je souscris à cette vigilance qui traduit une tendance lourde sur le plan de la stratégie politique et qui vient télescoper la stratégie immobilière en lien aussi avec la stratégie sur la structuration de l'organisation et le personnel.

Par contre, je voulais attirer votre attention sur le document et sur les acronymes. Je ne sais pas si mes collègues membres du conseil d'administration ont pu s'approprier les termes de SUN, de SUB et de PDT dans le rapport. C'est assez imbuvable. Une règle prévaut en matière de forme dans ce domaine. Quand un acronyme est employé, il est préférable qu'à la première utilisation, la signification littérale soit explicitée. Je lisais : « La cible du contenu du SUN par rapport au PDT de

15 m² ». On lit un peu plus loin : « La cible ratio SUB... ». C'est très fun, c'est très techno, mais du point de vue de la compréhension, c'est illisible.

Mme la Présidente :

Il y a effectivement un certain nombre de domaines pour lesquels le vocabulaire ou les sigles sont totalement illisibles quand on n'est pas un spécialiste. Il faut que nous améliorions dans le sens de la simplicité et de la lisibilité.

Je mets aux voix la délibération qui est à la page 73 de votre dossier concernant le SPSI. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Vienne, M. Boisneau, M. Rousseau et M. Doron s'abstiennent, le reste est favorable.

- *Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (SPSI) 2018-2022.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 4 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-83 du 2 juillet 2020.

MAJORATION DE RETARD POUR PAIEMENT SUPÉRIEURE A 76 K€

Point budget n° 5 de l'ordre du jour

M. COMBEMOREL :

« Le code de l'environnement (article L. 213-11-11) stipule que « l'Agence peut accorder des remises totales ou partielles de redevances, majorations ou intérêts de retard », notamment à la demande du contribuable concerné.

- *En dessous de 76 k€, ces remises totales ou partielles sont accordées par l'agent comptable.*
- *Au-delà, il faut une délibération du conseil d'administration, laquelle a été précédée d'un vote en commission Budget et Finances.*

Au cas présent, il vous est proposé d'accorder une remise de 144 587 € qui correspondait à une majoration de 10 % pour un retard de paiement d'un peu plus de 15 jours (entre le 15 août et le 4 septembre 2019) d'un titre de 1 445 870 € émis auprès de la SAUR.

Il est à noter que ce contribuable a également déposé directement auprès de l'agent comptable une demande de remise pour une autre majoration à hauteur de 41 945 €, liée à un autre retard.

La commission Budget et Finances s'est prononcée pour l'octroi de cette remise gracieuse à l'unanimité. Il vous est demandé d'en délibérer. »

Mme la Présidente :

Y a-t-il des commentaires ? Je mets aux voix la délibération page 80 de votre dossier concernant cette remise de majoration supérieure à 76 k€ pour retard de paiement de redevance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Remise de majoration supérieure à 76 k€ pour retard de paiement de redevance.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-84 du 2 juillet 2020.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « MOBILITÉ DURABLE »

Point budget n° 6 de l'ordre du jour

M. COMBEMOREL :

« L'Agence souhaite transcrire dans son fonctionnement quotidien les règles posées par le décret 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement « forfait mobilités durables ».

Ce décret vise à encourager les recours à des modes de transport alternatifs et durables et octroie la possibilité aux agents qui feront le choix à compter du 11 mai d'utiliser ce type de moyens de transport de bénéficier d'une indemnité forfaitaire de 200 € par an.

Pour en bénéficier, il faut l'utiliser pendant au moins 100 jours.

Ce texte, dont l'application était initialement prévue au 1^{er} juillet, vient remplacer l'indemnité kilométrique vélo en vigueur à l'agence et que vous aviez prolongé lors du dernier conseil d'administration. »

Je ne sais pas si cela répond à la remarque de Mme Anton qui était de valoriser les pratiques de développement durable à l'Agence.

Mme ANTON :

Je me félicite effectivement de cette évolution, notamment du fait que ce ne soit pas seulement axé sur les vélos. En effet, la mobilité douce et active et la mobilité durable ne se cantonnent pas au vélo. Il faut l'ouvrir au reste. J'avais évoqué la dernière fois les trottinettes électriques. Il existe également d'autres modes qui nous permettent de faire de courts déplacements de deux ou trois kilomètres en plus de la marche.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix cette délibération page 82 de votre dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Prise en charge du forfait mobilités durables.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-85 du 2 juillet 2020.

MESURES EXCEPTIONNELLES MOBILISANT LE 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point programme n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

La commission Programme s'est réunie le 9 juin dernier sous la présidence de M. Gérard pour examiner les points « programme » qui sont aujourd'hui soumis au conseil d'administration. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, avant de donner la parole à M. Gérard et à Mme Reverchon pour apporter toutes les explications, je propose que M. Burlot, sachant qu'il a un impératif, prenne la parole, notamment pour présenter les avis et les votes du comité de bassin sur ces points de programme de mesures d'urgence exceptionnelles.

M. BURLOT :

Je vais faire très rapidement parce que nous avons coconstruit ce travail. D'ailleurs, je voudrais aussi saluer le travail de nos instances dans la difficulté que nous avons vécue avec la Covid. Cela n'a pas été simple. Néanmoins, nous avons essayé collectivement de proposer ces mesures un peu exceptionnelles en permettant au comité de bassin à travers cette consultation, et tout de suite au CA de l'agence, de porter ensemble une ambition dans cette période de relance économique que nous souhaitons tous.

Je voudrais vous dire la crainte que j'ai eue et que j'ai encore. Cela nous ramène un peu à la même réflexion que tout à l'heure sur la mise en place de nos EPCI et de nos intercommunalités. Nous savons bien aujourd'hui que l'intercommunalité, qu'elle soit organisée au sein des communautés de communes, communautés d'agglomération ou même au sein de grands syndicats, va prendre du retard dans l'exécution de ses travaux. Pour l'instant, cela ne s'est pas fait trop ressentir. Cependant, je crois qu'inéluctablement - les entreprises commencent déjà à nous le dire -, nous risquons d'avoir une période un peu difficile dans la mobilisation de notre 11^e programme sur les périodes 2020-2021.

Nous avons sensibilisé les collègues sur le sujet. Tout le monde a convenu qu'il serait bien que nous réagissions. La peur que nous avons tous, qui est partagée par les présidents de comités de bassin au niveau national, était que si nous ne dépensions pas notre argent, en fin d'année, Bercy saura le récupérer pour agir. L'idée était de ne pas perdre l'ambition en matière de travaux, de reconquête de la qualité des eaux dans nos territoires et de permettre, par des dispositifs un peu majorés, de pouvoir répondre à ces demandes.

Je ne vais pas dire grand-chose de plus. Je me félicite du travail de nos instances. M. Gérard, qui travaillait sur ce programme, a su faire valoir les différentes propositions que nous avons imaginées. Je vais me satisfaire du travail accompli. Je regrette de ne pas avoir pu faire un comité de bassin en présentiel. Cela eut été plus facile et plus démocratique. Toutefois, je tiens à souligner que beaucoup de collègues ont participé à la consultation que nous avons mise en ligne. C'est la preuve que l'ensemble de nos responsables, qu'ils soient élus, associatifs ou industriels, bref tout le monde a compris l'urgence et la nécessité d'agir. Nous avons fait très attention, avec Mme la Présidente du conseil d'administration et M. le Directeur général, de ne pas trop déroger à nos règles habituelles mais plutôt de donner quelques petits coups de pouce pour permettre d'accélérer la mise en œuvre de nos programmes.

Je suis un peu pessimiste. Les collectivités ont tellement été investies sur la Covid, vont tellement avoir du travail dans la reconstitution des exécutifs, dans la mise en place des commissions. Il y aura des urgences. Ma crainte était simplement que nous ayons travaux qui soient différés et qu'en conséquence, en fin d'année, nous nous retrouvions avec des engagements qui ne seraient pas pris. Il fallait éviter cela.

Ces mesures exceptionnelles qui sont proposées ont été retenues par le ministère. Je m'en félicite. Nous avons eu quelques sueurs froides. Je suis très heureux que nous puissions aboutir. Je vous laisse maintenant le soin de voter. En ce qui concerne le comité de bassin, nous avons mis très largement, de manière très forte, des avis unanimes à ce que la délibération de conformité soit là pour vous permettre de mettre en place ces dispositifs particuliers.

Mme la Présidente :

Merci, M. le Président du comité de bassin. Je partage ce sentiment. Nous n'allons pas nous auto-congratuler. Toutefois, le fait est qu'aussi bien les équipes de l'agence de l'eau que nos instances ont réagi rapidement, ont échangé rapidement, ont pris des contacts tous azimuts pour que nous soyons en mesure de répondre le plus vite possible aux exigences de cette période si particulière de crise qui, je le crains, est loin d'être terminée. Je ne parle pas uniquement du plan sanitaire mais surtout des conséquences économiques et sociales. Je crois que nous n'avons pas fini d'en parler. Il nous faudra certainement aller plus loin, nous adapter encore, revoter des mesures. En tout cas, nos instances ont montré leur solidité et leur intérêt.

Je passe à présent la parole à M. Gérard pour qu'il présente le premier point, c'est-à-dire la mise en place de mesures exceptionnelles sur le 11^e programme d'intervention. Je précise que la délibération qui sera ensuite soumise au vote a déjà fait l'objet d'un vote conforme du comité de bassin par consultation dématérialisée. Cela nous a permis d'accélérer un peu le mouvement. Il ne

s'agit pas de revoter ce que nous avons déjà voté mais, après avis conforme du comité de bassin, de confirmer le vote du CA sur ces sujets.

M. GÉRAULT :

Je vous prie de m'excuser de ne pas être en présentiel mais des obligations cet après-midi m'ont contraint au dernier moment à rester dans les Pays de la Loire. J'aimerais bien comprendre avant d'introduire le sujet. Sur le plan purement réglementaire interne à l'Agence de l'eau, qui a la compétence du vote en l'occurrence : le conseil d'administration ou le comité de bassin ?

Mme la Présidente :

C'est le conseil d'administration. Cependant, nous ne pouvons adopter ces mesures que sur avis conforme du comité de bassin. Dans un premier temps, il y a eu une consultation dématérialisée du CA, puis du CB, donc le CA reconfirme le vote sur ces fameuses mesures. Il s'agit donc bien du CA.

M. GÉRAULT :

Je vais dire quelques mots sur le contexte avant que Mme Reverchon ne vous présente le détail. Il s'agit d'un travail qui a été programmé le 9 juin dernier. La volonté, c'est vraiment le travail de co-construction entre le comité de bassin, le CA et l'ensemble des instances, avec une alerte de l'ensemble des représentants associatifs, industriels, agricoles, de collectivités ou de l'État. Je voulais m'en féliciter.

Il s'agit d'un travail constructif avec un cadre très bien préparé par les services de l'agence. Il y a eu une écoute. Nous avons pu faire en sorte que le programme évolue par rapport à ce qui a été évoqué, avec un triple objectif : un objectif de souplesse de manière à ce que nous puissions avoir des projets qui soient mis en œuvre très rapidement, un objectif de rapidité et un objectif d'investissement sur les territoires. Il y a le Covid-19. Les élections municipales ont été reportées, avec une interrogation sur la capacité à faire émerger des projets cette année. Il était vraiment essentiel de travailler sous forme d'appel à projets pour être le plus rapide et le plus souple possible.

Je remercie encore le directeur général et l'ensemble des services d'avoir su entendre qu'il fallait aussi avoir une approche territoriale. Je me félicite des 10 % de l'enveloppe qui ont été consacrés au territoire. C'est un débat que nous avons eu, qui avait été soulevé d'ailleurs par la présidente du conseil d'administration sur le fait que nous étions au départ sur des programmes qui étaient sans doute très mobilisateurs en investissement, qui étaient plus sur des logiques de réseau que de petit cycle de l'eau et que nous étions parfois plus loin des grands cycles de l'eau. En l'occurrence, nous avons su répondre à l'exigence de souplesse, de rapidité et d'investissement sur les territoires tout en intégrant l'idée de mobiliser ces 80 millions d'ici la fin de l'année.

Je vais laisser la parole à Mme Reverchon-Salle qui va présenter les grandes lignes de ce plan de relance à l'échelle de l'agence de l'eau. Il faudra avoir un regard spécifique. Vous avez évoqué le plan de relance de l'Etat. Il faudra voir comment la thématique de l'eau est mobilisée. Pour avoir échangé avec la DG Agri et la DG Env au niveau européen, il va de soi que le *green deal* comprendra aussi cet aspect. Il faudra vraiment trouver une articulation. Il faudra que régulièrement, nous fassions le point pour savoir comment ces fonds de 80 M€ sont mobilisés et comment nous venons les conforter aux appels à projets éventuellement nationaux et européens.

Puis, je pense aussi au local, notamment aux plans de relance des régions qui toutes, me semblent-il, intègrent aujourd'hui une dimension « politique de l'eau ». En l'occurrence, il y a vraiment une attention particulière à avoir pour ne pas se concurrencer dans nos appels à projets mais faire en sorte qu'avec les délégations régionales, nous puissions trouver la bonne articulation entre les différents niveaux et ne pas être dans une logique de concurrence.

Voilà ce que je voulais dire en introduction. Merci encore une fois à tous pour votre mobilisation et d'avoir su être réactifs.

Mme la Présidente :

Merci à M. Gérard pour ces propos que je partage totalement, notamment sur la nécessité de coordonner les différents plans ou aides qui vont arriver de façon à ce que cela ne parte pas dans tous les sens et que nous gardions bien le fil de ce que nous voulons faire. Je propose que nous allions relativement rapidement sur cette présentation puisque cela a déjà été largement présenté et débattu de façon à ce que nous puissions aborder surtout les points qui ont suscité plus d'échanges ou plus de débats.

Mme REVERCHON-SALLE :

La diapositive résume bien le contenu des mesures exceptionnelles que nous labellisons maintenant « plan de reprise » s'agissant de la terminologie nationale qui est aujourd'hui retenue. Les quatre appels à projets, je ne reviens pas dessus, nous en avons déjà suffisamment parlé. Il y a trois appels à projets dont l'objectif est de les lancer dès la mi-juillet concernant les réseaux d'assainissement, l'eau potable et la continuité écologique. Puis, nous préparons un appel à projets à l'automne concernant le volet industriel que nous travaillerons avec le collège des industriels.

Le sujet nouveau qui au départ n'était pas proposé au niveau des services de l'agence et qui a émergé à la suite du travail de la commission Programme, c'est l'appel à contributions destiné aux territoires et dont je vais vous présenter les grandes lignes en deux diapositives.

Je rappelle que 80 M€ sont mobilisés pour ces mesures exceptionnelles. Dans ces 80 M€, 15 M€ sont des crédits qui n'avaient pas été engagés en 2019 et que nous reprogrammons de ce fait en 2021. Nous prenons aussi en compte le fait qu'il y aura forcément un décrochage de la programmation lié au contexte actuel. Quelque part au travers de ces mesures exceptionnelles, nous essayons de nous donner les moyens de maximiser la programmation.

Puis, je voulais re-souligner qu'à l'occasion de l'adaptation de programme, nous programmons bien 30 M€ pour des aides agricoles sur les paiements pour services environnementaux en 2021. Nous reviendrons sur le sujet PSE plus tard dans le déroulé de la présentation.

L'idée du nouveau dispositif - nouveau parce qu'au départ, il n'était pas proposé, donc c'est vraiment le dispositif qui a émergé en commission Programme -, c'était vraiment que les territoires puissent aussi être acteurs directs du plan de reprise. Nous avons monté un dispositif en nous appuyant sur la politique territoriale telle qu'elle existe aujourd'hui à l'agence de l'eau. Il s'agit d'un appel à contributions à destination des porteurs de contrats territoriaux. La cible, ce sont des contrats territoriaux qui aujourd'hui ont un programme d'action qui est bien en cours en 2020 et en 2021. Cela représente 128 contrats territoriaux à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Quels sont les objectifs ? En tant que plan de reprise, il s'agit de donner la possibilité à ces acteurs de contrats territoriaux de mettre en place des opérations qui pourraient débiter très rapidement. La notion de plan de reprise implique de remplir rapidement les carnets de commandes des entreprises et autres. Cela revient à être rapidement dans de l'opérationnel. Les études devraient permettre d'avoir des conclusions opérationnelles d'ici la fin 2021.

Nous restons dans la trajectoire fixée par le programme. Nous sommes là pour agir sur les pressions identifiées dans l'état des lieux du Sdage. Nous venons renforcer un programme d'action sur une thématique spécifique. Nous essayons de mettre l'accent sur des actions sur lesquelles aujourd'hui nous n'allons pas trop.

Comme le dit M. Gérard, l'idée est d'être souple. Par conséquent, nous n'allons pas nous enfermer dans des thématiques en faisant des listes fermées. Pour illustrer et guider les porteurs de territoires vers lesquels nous allons nous tourner pour cet appel à contributions, nous avons cité quelques thématiques sur lesquelles nous pourrions travailler plus avant, à savoir des questions d'aménagement en lien avec les transferts de pollution, les sujets de connexion de plans d'eau ou des études socioéconomiques de type diagnostic, le lien avec les projets alimentaires territoriaux, etc. Nous voyons bien qu'il existe des thématiques, sans qu'elles soient exhaustives, qui peuvent être explorées plus avant.

Concernant la procédure, nous allons faire simple et efficace. Nous allons adresser un courrier aux 128 porteurs de contrats territoriaux qui sont identifiés dans la cible. Nous allons leur donner jusqu'au 1^{er} octobre pour remplir de façon très simple une fiche recto-verso juste pour nous dire dans les grandes lignes ce qu'ils pourraient envisager de faire. Nous verrons, sur cette base, ce

qui est vraiment dans le cœur de cible et ce qui n'y est pas du tout. Puis, nous rendrons compte à la commission des aides de décembre ce qui peut être retenu. Nous rendrons compte également au conseil d'administration de février. Rendre compte signifie que nous ne ferons pas valider sinon cela nous ferait prendre trop de retard. Comme nous restons dans le programme, c'est-à-dire dans le document de cadrage du programme et dans les modalités du programme, ce sont des dossiers qui seront instruits au fil de l'eau. L'idée, c'est d'aller vite.

Mme la Présidente :

J'ouvre la discussion sur ce qui vous a été présenté, notamment l'ajout sur l'appel aux territoires pour abonder les projets.

M. GOUSSET :

Je voulais vous faire part des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtées au sein du collège industriel dans le cadre de ce volet « mobilisation exceptionnelle ». Il a fallu un certain temps pour comprendre que la mobilisation exceptionnelle se découpait en trois sous-projets : les mesures exceptionnelles dont nous venons de parler, les mesures d'urgence pour les boues et un appel à projets pour les eaux de pluie et productions végétales. Ce sont trois sous-ensembles sous le même chapitre. Quand nous avons regardé les items poste à poste, chacun a posé des questions.

Ce qui nous a un peu interpellés ici, c'est la méthodologie. Nous nous sommes, dans ce premier chapitre de mesures exceptionnelles, interrogés globalement sur trois points pour donner un accord sur les mesures en termes d'assainissement, d'adduction en eau potable et de continuité écologique. Ensuite, nous aurons celui sur les boues. Enfin, nous aurons aussi de façon groupée celui sur les eaux de pluie et les rejets des productions végétales.

Il nous aurait semblé, en termes méthodologique, plus intéressant pour le débat et pour la clarification des choses de les mettre l'un après l'autre, de ne pas faire des votes groupés, trois plus un plus deux, mais de voter séparément. Par exemple sur le premier point, que l'on ait groupé l'assainissement, l'eau potable et l'arasement, cela nous semble nuire à la possibilité de débat.

Sur cet aspect « arasement », nous voulions signaler que l'arasement est une mesure qui est déjà subventionnée à 70 % par l'agence de l'eau et qui, en règle générale, est abondée jusqu'à hauteur de 100 % par les conseils départementaux et le conseil régional. Les mesures d'arasement sont présentées ici dans le cadre d'une relance économique pour refaire des travaux. Certes, si nous comparons des travaux qui sont nécessaires pour faire de l'arasement et des travaux qui sont nécessaires pour faire de l'aménagement, les montants ne sont pas les mêmes. Si nous voulons faire de la relance économique et favoriser les travaux, il aurait mieux valu aller sur le sens de l'aménagement que de l'arasement. Avec l'arasement, une pelleuse fait souvent l'affaire tandis que l'aménagement, en général, est plus onéreux. Par conséquent, cela nous semble un peu bizarre que ce soit présenté sous le prétexte de relance de l'activité économique.

L'aménagement n'a pas été présenté dans le cadre de cet appel à projets, ce qui nous semble malhabile dans la mesure où cela donne un signal à sens unique de la part de l'agence de l'eau pour l'arasement plutôt que l'aménagement alors que le président du Comité national de l'eau a lancé une démarche nationale pour une politique de la continuité apaisée. Dans le cadre de cette politique de la continuité apaisée, que l'on ait aussi présenté l'aménagement en même temps que l'arasement, cela aurait été à notre sens bienfondé.

Mme la Présidente :

Si je peux me permettre, le débat a eu lieu en amont. C'est important de présenter ce commentaire. Cependant, vous auriez pu alerter sur ce point dès l'amont.

M. GOUSSET :

Nous avons connu des difficultés d'expression. Maintenant, le mode de fonctionnement s'est beaucoup amélioré en visioconférence. Ces débats ont effectivement eu lieu au début de nos procédures. Cela a été extrêmement compliqué de travailler en téléconférence au départ. Des messages sont passés mais difficilement. Nous sommes à la fin du processus. Le collège industriel

dans son ensemble était favorable et le comité de bassin aussi. Notre position ne changera pas. Cependant, nous voulons le signifier ici. C'était trop difficile de le faire jusqu'à présent.

Mme la Présidente :

Comme l'a souligné M. Burlot tout à l'heure, nous tenions aussi à ce qu'il y ait des chantiers et des travaux qui concernent le grand cycle de l'eau et la continuité écologique. Ceux-là en font partie. Je ne veux pas me lancer dans le débat « arasement ou aménagement ». Je n'ai pas toutes les compétences requises. Néanmoins, un de nos soucis, c'était aussi de pouvoir enclencher une activité rapidement. Il y a deux enjeux, dont l'un n'empêche pas l'autre. Cela ne veut pas dire que l'agence renonce à tout ce qui est accompagnement de l'aménagement. Cependant, il y avait aussi une demande forte de la tutelle de trouver des activités et des travaux qui puissent être conduits à court ou moyen terme. J'entends bien la remarque, mais je me permets d'expliquer un peu aussi ce qui a conduit à ces choix. Le 11^e programme reste comme il est. Nous allons le conduire. Ce sont bien des mesures exceptionnelles. Ensuite, nous verrons en fonction des évolutions - je pense qu'il y en aura encore d'ici la fin de l'année - comment nous adaptons encore mieux ce que nous avons envisagé de faire à travers ces mesures.

M. ROUSSEAU :

Je voudrais répondre à M. Gousset. Par rapport à la continuité, l'arasement coûte beaucoup moins cher que l'équipement dans le cadre de passe à poissons ou autres et surtout, l'arasement est extrêmement efficace. C'est l'efficacité absolue. D'un côté, cela coûte moins cher mais nous pouvons aussi faire beaucoup plus de projets. C'est aussi quelque chose d'intéressant dans cette orientation.

D'un autre point de vue, la commission Evaluation du conseil d'administration avait fait une évaluation sur l'efficacité et avait conclu qu'il valait mieux faire de l'arasement que de l'équipement qui est parfois très coûteux et qui n'est pas toujours très efficace. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire de l'équipement à certains moments. Toutefois, je crois que l'orientation générale allait dans ce sens.

Ensuite, par rapport au Comité national de l'eau et l'aspect « apaisé », il existe un conflit qui est de nature économique, politique et qui recoupe un aspect technique avec des émissions de points de vue qui sont différents ou contradictoires. Cela fait partie de notre vie. Je trouve que c'est une très bonne chose d'avoir présenté ces sujets de cette manière pour aller vite. Effectivement, l'affaire n'est pas terminée. Nous avons d'ailleurs de beaux projets. Je regarde, comme vous tous probablement, l'évolution de la maladie au niveau international, du Covid notamment. Je me pose la question : la France et un certain nombre de pays européens vont-ils rester protégés alors que partout ailleurs, cela semble ne pas être sous contrôle ? C'est un aspect extrêmement inquiétant. L'histoire de la deuxième vague revient et peut nous inquiéter. Cette remarque s'inscrit bien entendu en marge de cette problématique de continuité.

M. GÉRAULT :

Je voudrais rappeler que l'objet de la délibération aujourd'hui, ce sont bien les trois appels à projets, avec les 8 M€ qui seront fléchés sur les contrats territoriaux tels que vous l'a présenté Mme Reverchon.

Deuxièmement, il faudra que nous fassions régulièrement le point sur le niveau de mobilisation de nos appels à projets et peut-être aussi des 10 % par rapport aux 8 M€ sur les territoires.

Enfin, je terminerais en disant que nous allons commencer – cela a été rappelé lors de la dernière commission Programme –, à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, à faire un petit bilan du 11^e programme et voir comment il pourrait éventuellement évoluer.

M. ORVAIN :

Mon point de vue concernant la discussion de tout à l'heure avec M. Gousset et M. Rousseau, c'est que l'arasement ne présente pas d'activité et d'usage derrière alors que l'aménagement et l'équipement s'inscrivent bien dans le cadre d'une activité souvent économique sur un territoire.

Heureusement que l'investissement n'est pas à 100 % et que nous laissons les acteurs notamment en hydroélectricité co-investir sur les projets.

Ensuite, j'avais une remarque qui porterait plus sur de la sémantique. En haut de la page 86, la troisième note propose de lancer un appel à projets pour la réutilisation des eaux de pluie. Pour moi, les eaux de pluie n'ont jamais été utilisées avant, donc il faudrait dire plutôt « l'utilisation des eaux de pluie ».

Enfin, comme cela a évolué dans les formulations, nous sommes passés des eaux de drainage à aujourd'hui des rejets des productions végétales hors sol. La sémantique a évolué au fur et à mesure des documents. Dans cet appel à projets, je mettrais plutôt un appel à projets à deux dimensions...

Mme la Présidente :

C'est le point suivant. Nous l'aborderons tout à l'heure.

M. DORON :

Je ne vais pas revenir sur les débats concernant la RCE (restauration de la continuité écologique) et l'appel à projets « continuité écologique ». Vous l'avez d'ailleurs dit et M. Gousset l'a complété par rapport à la notion d'efficacité mais aussi de rapidité de mise en œuvre des propositions. En plus, on ne peut pas mettre sur le même pied d'égalité ou le même niveau traitement l'effacement, l'arasement - il y a une différence - et l'aménagement. J'en veux pour preuve ce que nous connaissons de la situation des ouvrages existants dans le bassin et pour ce qui intéresse l'ex-Basse-Normandie où l'on avait à peine 30 % des ouvrages qui ont été efficaces sur le plan environnemental. Il y en a qui ne sont pas entretenus, où l'efficacité multi-espèces n'est pas respectée. Il faudrait aussi rappeler qu'il y a une obligation de résultat quand nous faisons un aménagement qui vise la restauration de la continuité écologique.

Mme la Présidente :

M. Doron, nous ne vous entendons pas très bien. La liaison n'est pas bonne. Cela crachouille beaucoup. Je ne sais pas si l'on peut y faire quelque chose.

M. DORON :

J'ai coupé la caméra pour que la ligne soit bonne. Je disais simplement, et pour conclure, qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas placer l'aménagement et l'arasement au même niveau, tant par rapport aux objectifs de l'appel à projets que par rapport aux objectifs environnementaux du Sdage. Pour ce qui intéresse l'aménagement, les travaux sont plus longs, tant les travaux préparatoires et d'études que de réalisation. Puis, il y a la question de fond qu'il faut exposer, c'est le souci de l'euro investi, de son efficacité et de son efficacité quand nous savons, par rapport à l'exemple qui a été évoqué, qu'il n'y a que 30 % des passes à poissons qui sont opérationnelles et efficaces en ex-Basse-Normandie.

Mme la Présidente :

Nous n'avons pas tout bien entendu mais je crois que nous avons compris le sens global de votre intervention. Je soumetts au vote cette délibération à la page 96, qui est la confirmation de ce qui a été adopté successivement par le CA et le CB. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Mobilisation exceptionnelle du 11^e programme afin de traiter les conséquences économiques du confinement liées à la crise sanitaire due au Covid-19. Adaptation n°5 de la maquette et lancement de trois appels à projets.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-86 du 2 juillet 2020.

MESURES D'URGENCE POUR L'ÉPANDAGE DES BOUES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Point programme n° 2 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Dans le contexte lié à la covid-19, un certain nombre de publications sont parues. Des craintes ont été soulevées sur lesquelles nous avons débattu. Il y avait notamment le sujet des boues non hygiénisées. Je laisse la parole à Mme Reverchon qui va vous présenter l'objet de la délibération d'aujourd'hui qui est finalement une modification du règlement.

Mme REVERCHON-SALLE :

Un arrêté est sorti pendant la période de pandémie à la suite d'un avis de l'Anses, mais qui avait été saisi dans des délais très courts, pour savoir ce qu'il en était de l'épandage des boues avec la présence de la Covid-19. Cet arrêté restreint les possibilités d'épandage dès lors que les boues n'ont pas été hygiénisées, l'hygiénisation étant une façon d'inactiver le virus. Les agences de l'eau ont été sollicitées pour voir comment accompagner les collectivités et les industriels qui devaient faire face à ces restrictions et ces interdictions qui sont tombées très rapidement.

Toutes les agences de l'eau globalement ont proposé le même genre de dispositif d'aide qui s'articule autour de deux éléments :

- un volet « aide aux investissements » mobilisable sur 2020 et 2021 et qui consiste à accompagner des travaux d'équipement pour traiter les boues ou les hygiéniser ;
- un volet « aide au fonctionnement » qui est envisagé jusqu'à la fin de l'année 2020 pour aider les collectivités et les industriels qui auraient dû faire face à des prestations rendues nécessaires par ces interdictions, que ce soit du transport, l'appel à des unités mobiles de traitement ou autres.

Comme il s'agit d'un dispositif qui n'était pas prévu dans le document du 11^e programme, il a fallu revenir sur le document de cadrage du programme, créer une fiche « modalités » adaptée à ces mesures, d'où la nécessité de recueillir aussi l'avis conforme du comité de bassin. C'est pour cela que le comité de bassin a été saisi pour avis sur ces propositions.

Mme la Présidente :

Qui souhaite intervenir sur ce sujet des boues ?

M. GOUSSET :

Je suis tout à fait favorable à cette mesure et à la rapidité avec laquelle l'Anses a été saisie de cette question et les agences de l'eau ont réagi. Nous pouvons toutefois nous interroger sur son étendue à tout le territoire français. Une cartographie a été mise en place par le Gouvernement et qui montre les zones qui ont été atteintes pendant cette période. Nous allons être amenés à faire des dépenses qui ne sont peut-être pas justifiées. Où est-ce que cela s'arrête ? Où est-ce que cela commence ? Dans le doute, on ne s'abstient pas, on le fait. Je voulais juste le signaler.

Je voulais aussi rappeler que nous avons peu de connaissances sur ces questions de transmission du virus et de son activation ou inactivation dans la filière d'épuration des eaux. Nous retrouverons aussi la question pour le **norovirus** dont nous allons parler plus tard. Je pense qu'il y a lieu pour l'agence de réfléchir à la mise en place de financements sur ces questions d'évaluation des risques sanitaires sur les filières d'épuration et justement des boues.

Je tiens à rappeler pour l'information des personnes qui n'ont pas forcément suivi ces questions depuis l'origine que dans les années 2000, une cellule de veille sanitaire avait été mise en place au niveau national pour évaluer les risques liés à l'épandage des boues urbaines ou industrielles. La cellule était gérée par les services vétérinaires qui étaient en charge de faire remonter les informations du terrain. La cellule a été fermée au bout de quatre ou cinq ans parce qu'il n'y avait pas de remontée. Quand des interrogations se sont posées, les enquêtes ont montré que ce n'était

pas l'épandage des boues qui était responsable de la mortalité des vaches. Il va falloir certainement travailler sur ces questions dans le futur.

Je regrette un peu que cet argent va être dépensé pour hygiéniser les boues alors que ce n'est pas tellement nécessaire. Il aurait été mieux employé à mettre en place cette cellule de réflexion et de recherche.

M. GUTTON :

Nous avons bien conscience du sujet. Toutefois, le principe de précaution a prévalu. L'Anses devait sortir un nouvel avis avec cette fois-ci plusieurs mois de travail alors qu'elle a dû rendre son premier avis en une semaine. Nous nous adapterons en fonction des avis qui seraient publiés. Nous avons bien en tête de pouvoir nous associer à des travaux sur le suivi de la Covid dans les eaux d'assainissement. Nous allons participer à un projet qui se tiendra sur la région Nouvelle-Aquitaine avec nos collègues de l'agence Adour-Garonne pour suivre des analyses dans un certain nombre de systèmes d'assainissement, notamment sur le littoral ou dans des lieux touristiques majeurs. C'est une décision que nous devrions prendre en termes d'études assez rapidement. Ce ne sera pas extrêmement couteux. Cela nous donnera une certaine vision des choses sur un certain nombre de stations (l'île de Ré, La Rochelle, Châtelailon-Plage...) sur lesquelles nous pourrions travailler. Cela viendra en complément de ce qui se fera sur le littoral du bassin Adour-Garonne. Il s'agit du projet Aubépine qui est suivi par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

M. GÉRAULT :

Une remarque avait été faite en commission Programme et je veux la partager au conseil d'administration. A la suite des événements que nous avons connus, nous voyons bien qu'une interrogation se pose sur l'utilisation des boues en agriculture en particulier. Ce sujet va sans doute devenir un sujet majeur dans les années qui viennent. Il faudra sans doute que dans l'évolution du 11^e programme, sur la base d'éléments scientifiques concrets, nous revenions sur ce sujet de manière plus générale. C'est une alerte que je voulais partager au conseil d'administration.

M. GOUSSET :

Pour donner suite à l'interpellation de M. Géralt, le sujet se retrouve aussi sur l'eau, notamment sa réutilisation. Au Comité national de l'eau, la ministre qui était en visioconférence a abordé le sujet en disant qu'il va falloir que nous réfléchissions aussi, au vu de ces problématiques, à la capacité à réutiliser l'eau. Il y a le volet « boues » et le volet « eau » qu'il faut que nous gardions à l'esprit sans paniquer. Pour l'eau en sortie des stations d'épuration, des traitements permettraient d'inactiver les virus (UV/ozone, osmose inverse, etc.). Toutefois, en termes de communication vis-à-vis du public, cela risque d'être délicat.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix cette délibération concernant l'épandage des boues dans le cadre de la crise sanitaire, après avis conforme du comité de bassin. Cela consiste à adopter la fiche-action correspondante à cette mesure. Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Orvain s'abstient.

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Mise en place de mesures d'urgence pour faire face aux restrictions sanitaires en matière d'épandage de boues dues à la crise sanitaire liée au Covid-19.*
- **Adoptée à la majorité (2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-87 du 2 juillet 2020.

APPEL À PROJET « RÉUTILISATION DES EAUX DE PLUIE ET RÉDUCTION DES REJETS PAR LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES HORS-SOL »

Point programme n° 3 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Il s'agit d'une demande qui a émergé des territoires bretons, notamment des producteurs en serre, concernant les travaux de réutilisation d'eaux de pluie et d'économie d'eau. Comme le 11^e programme ne le permettait pas, il vous est proposé de profiter de la consultation du comité de bassin pour soumettre un appel à projets dédié à ces investissements.

Je ferais simplement une remarque générale sur les appels à projets que nous lançons et les conventions que nous voterons, y compris celle que nous aurons tout à l'heure, en termes d'articulation avec ce qui est accompli sur les territoires. Il faut que nous fassions attention à faire en sorte de passer des appels à projets qui permettent à chacun d'avoir une entrée équitable. Dans le cas particulier de certains PCAE « végétal », les agriculteurs ont intégré la possibilité de se faire financer dans ce cadre-là. Ce n'est pas le cas par exemple du PCAE breton. Il faudra faire en sorte que ce ne soit pas un appel à projets qui soit dédié uniquement à ces territoires au motif que les autres sont financés via les PCAE par exemple. J'en ai parlé avec les services. Je crois qu'une réponse en termes de règlement et de technique est possible. Il faut faire en sorte que cet appel à projets soit bien ouvert à l'ensemble des territoires et que cela ait une bonne articulation avec les PCAE, notamment le PCAE « végétal ».

Mme la Présidente :

Il s'agit effectivement d'un point de vigilance auquel nous devons être attentifs.

Mme REVERCHON-SALLE :

Pour répondre à cette remarque, quoique j'aie déjà eu l'occasion d'échanger avec M. Gérard sur ce point, nous allons effectivement veiller à cette bonne articulation. Il ne s'agit pas d'un appel à projets qui ne serait dédié qu'aux territoires bretons, il s'agit d'un appel à projets lancé sur tout le bassin malgré que trois régions soient plus particulièrement concernées pour ce type de production, à savoir la Bretagne, les Pays de la Loire et Centre-Val de Loire.

M. Orvain a fait plusieurs remarques. Nous n'avons pas changé de terminologie depuis la commission Programme. Le terme « réutilisation » reviendrait un peu trop souvent ; il porte normalement sur les eaux usées. En l'occurrence, nous sommes effectivement sur de l'utilisation. Nous parlons parfois de réutilisation des eaux de pluie, y compris dans le programme, alors qu'il s'agit plutôt d'utilisation.

Ce que nous cherchons à faire, c'est réduire les pressions quantitatives et qualitatives que peut exercer ce type de production qui a souvent la particularité d'être sur des territoires assez spécialisés et de couvrir de grandes surfaces. Les propositions qui ont émergé en Bretagne nous ont paru intéressantes. Elles sont de nature à réduire significativement à la fois les pressions quantitatives et qualitatives.

Aujourd'hui, nous en sommes arrivés à proposer un tel appel à projets qui ne pouvait pas être pris dans le 11^e programme tel qu'il est aujourd'hui. En effet, le 11^e programme peut accompagner des projets d'utilisation ou de réutilisation d'eaux de pluie pour de la substitution sur le réseau AEP. Nous n'avons pas prévu que cela pouvait concerner aussi de la substitution sur des forages ou autres. Or, cela présente un intérêt. Nous l'avons vu l'année dernière notamment avec la période de sécheresse. Parfois, les forages se retrouvent très vite en limite de production. Ce genre de production se reporte sur le réseau AEP et peut de ce fait exercer des pressions significatives sur ce réseau.

L'objectif de cet appel à projets est d'accompagner tout ce qui est récupération et stockage des eaux de pluie et d'accompagner aussi tout ce qui est récupération, désinfection et recyclage des eaux de drainage de cultures - ce sont en fait des solutions qui circulent dans les serres - de façon à obtenir des économies d'eau. Cela permet effectivement des économies d'eau substantielles.

Cela rejoint un peu une remarque qu'a formulée tout à l'heure M. Gousset. Nous avons profité des vecteurs de consultation qui nous étaient offerts via la période d'urgence sanitaire de consulter le CB à distance pour embarquer cet appel à projets, sinon nous n'aurions pas pu le faire aboutir parce qu'il nécessitait aussi une consultation du comité de bassin.

M. NOYAU :

Il s'agit d'une opportunité. Cela vaut le coup de « piocher » et de lancer un appel à projets pour la réutilisation et l'utilisation des eaux de pluie pour ce genre de culture.

M. ORVAIN :

Je l'ai déjà remonté par écrit, je voterai contre. Je n'ai pas de problème avec l'utilisation des eaux de pluie, au contraire. En revanche, concernant l'usage et le recyclage des eaux issues d'hydroponie dans les serres, je considère qu'il revient normalement à l'entreprise de traiter ces eaux à la sortie. Je me demande ce que la réutilisation de ces eaux, en mélange avec de l'eau de pluie, va donner. Je n'ai pas assez d'éléments aujourd'hui pour avoir un avis positif sur le sujet.

M. ROUSSEAU :

Cette question comporte plusieurs aspects mais en particulier le développement de ces cultures artificialisées et sous serre chauffée. Nous sommes en droit de nous poser la question de la validité de ce type de démarche par rapport à l'agriculture. Cela va certainement dans le sens de la modernité. Avec le pétrole, vous faites tout ce que vous voulez ; sauf que quand vous en utilisez trop, cela pose d'autres problèmes. J'estime que le sujet ne pose pas seulement une question de problème de qualité ou de quantité d'eau, il s'agit d'un problème global et économique.

Par ailleurs, nous voyons se développer actuellement des pratiques assez étonnantes, y compris en Bretagne, où des serres sont illuminées toute la nuit par des lampes LED, ce qui perturbe les habitants. Il s'agit d'une évolution, d'une modernité qui m'interpelle dans le contexte actuel. Ce n'est pas seulement lié à des problèmes d'eau mais à des problèmes beaucoup plus globaux. Par conséquent, je voterai contre cette disposition.

M. NOYAU :

Il ne s'agit pas que de serres chauffées. Cela concerne aussi des serres froides, entre autres pour la culture des fraises. Pourquoi avons-nous des cultures à étage ou à niveau ? Il s'agit d'un problème de manœuvre. C'est par rapport à la pénibilité. En fait, nous arrivons à avoir plus facilement du personnel pour cueillir les fraises quand elles sont suspendues dans les serres plutôt que quand elles sont au sol. Il ne s'agit pas uniquement des fraises, c'est aussi le cas pour un certain nombre de productions qui sont effectivement en hauteur.

M. ROUSSEAU :

Ce n'est pas par rapport à un problème particulier mais c'est par rapport à la globalité du sujet tel qu'il est présenté.

Mme la Présidente :

Cette délibération, à la suite du vote dématérialisé, est la seule qui a suscité un certain nombre de votes contre et d'abstentions pour des raisons à la fois techniques et pratiques. M. Rousseau pose des problèmes de fond. Néanmoins, cet appel à projets sera sans conteste utile. Nous verrons bien les retours que nous en aurons. Nous serons souverains, si je puis me permettre, pour décider quels sont les projets qui nous paraissent offrir les meilleures opportunités et les meilleures garanties par rapport aux remarques qui viennent d'être faites. L'affaire n'est donc pas terminée, elle ne fait que commencer. D'ailleurs, ce débat sur la modernité de l'agriculture d'aujourd'hui, dans toute sa dimension, est également posé dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune. Nous sommes dans le cœur du sujet.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je mets aux voix cette délibération page 137 de votre dossier concernant la réutilisation des eaux de pluie et la réduction des rejets par les productions

végétales hors-sol. Sur les questions de vocabulaire, il est effectivement important de bien savoir de quoi nous parlons quand nous utilisons ces termes. Cela peut recouvrir des réalités diverses. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Lancement d'un appel à projets pour la réutilisation des eaux de pluie et la réduction des rejets par les productions végétales hors-sol.*
- **Adoptée à la majorité (4 votes contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-88 du 2 juillet 2020.

M. GOUSSET :

Avant de passer au chapitre suivant, j'aurais voulu avoir quelques informations sur l'état des discussions avec la Commission européenne pour ce qui concerne l'appel à projets pour l'industrie. La modification de l'encadrement européen des aides constitue-t-elle un sujet qui est sur la table de façon temporaire ? Y a-t-il une avancée dans ce sens ?

Mme REVERCHON-SALLE :

Les dernières nouvelles que j'ai en la matière datent de trois semaines à un mois. En tout cas, le sujet est clairement posé sur la table. Je suis assez optimiste sur le fait que cela aboutisse. La question porterait plus sur le calendrier et la souplesse par rapport à ce calendrier, par exemple dans l'articulation avec l'appel à projets que nous envisageons de lancer.

Ensuite, l'autre aspect concerne surtout la place qu'occuperont les investissements environnementaux si tout cela est contingenté via des plafonds d'aide d'Etat qui seraient prioritairement mobilisés sur d'autres sujets que l'environnement, notamment dans le cadre de soutiens aux entreprises.

Il va falloir que nous regardions cela posément pour bien faire le point. Nous reviendrons vers notre tutelle étant un peu démunis sur toutes ces questions qui sont assez complexes. L'idée était vraiment d'essayer d'optimiser toutes les souplesses qui vont nous être ouvertes. On nous annonce effectivement un cadre plus souple.

SÉLECTION DES INITIATIVES DES APPELS À INITIATIVES LANCÉS A L'AUTOMNE 2019

Point programme n° 4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je passe au point suivant qui concerne le bilan des appels à initiatives lancés à l'automne dernier par notre CA. Il y a trois appels à initiatives. Je donne la parole à M. Gérault pour présenter le travail de la commission et la sélection qui a été faite par rapport à ces appels à initiatives.

M. GÉRAULT :

Le lancement aura lieu à l'automne. Nous avons reçu un certain nombre de dossiers. Je donne la parole à Mme Reverchon pour faire la présentation. Nous avons connu un grand succès.

Mme REVERCHON-SALLE :

La première phase de l'appel à initiatives « gestion intégrée des eaux de pluie » s'est clôturée le 30 avril. Avec le confinement, nous avons donné la possibilité de déposer des dossiers dans une seconde phase qui s'est terminée le 30 juin, sur laquelle un certain nombre de dossiers ont été

déposés. C'est un vrai succès. Le sujet n'est pas nouveau dans le programme d'intervention de l'agence de l'eau. Nous avons jusque-là des difficultés à faire sortir ce type de projet, l'agence de l'eau n'ayant pas toujours été bien identifiée comme un financeur potentiel de la gestion intégrée des eaux de pluie, de la gestion alternative et autres.

Dans cette première phase, nous proposons de retenir 26 initiatives. Vous avez leur répartition sur le territoire. Nous en avons sur l'ensemble du bassin malgré quelques zones qui sont complètement blanches. Des projets par contre ne respectaient pas du tout le règlement de l'appel à projets (hors sujets), donc il convient de les refuser. Puis, pour certains d'entre eux, nous leur avons demandé de revoir un peu leurs copies et de redéposer leurs dossiers pour le 30 juin.

Un peu plus de 33 M€ de travaux sont estimés si toutes les initiatives se concrétisent par de véritables projets, ce que nous espérons. Nous allons d'ailleurs accompagner les maîtres d'ouvrage pour que cela ne reste pas une initiative mais que nous ayons bien des projets à l'issue. C'est aussi, pour nous, une garantie de la bonne dynamique du programme et de la bonne programmation des autorisations d'engagement sur des sujets prioritaires pour le ministère. Ce que nous proposons, c'est une délibération retenant 26 initiatives et qui en refuse 14.

Mme la Présidente :

Cela montre que ces appels à initiatives vont dans la bonne direction. Je me souviens des débats que nous avons eus à ce sujet. Le fait est que cela fonctionne et suscite de l'intérêt, ce qui est une très bonne chose. Cela n'empêche évidemment pas les autres types d'action ou de politique. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. ROUSSEAU :

J'ai une question. Dans la carte (page 150), au milieu du Loir-et-Cher, il y a un tout petit point jaune au milieu d'un point vert. Cela correspond à quel dossier ?

Mme REVERCHON-SALLE :

Excusez-moi, M. Rousseau, mais je ne connais pas la liste par cœur. Je vais regarder l'annexe et vous répondre dans cinq minutes.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la délibération concernant cet appel à initiatives sur la gestion des eaux pluviales intégrées à l'aménagement urbain (page 160 de votre dossier). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Première phase de sélection de l'appel à initiatives « gestion des eaux pluviales intégrées à l'aménagement urbain ».*
- **Adoptée à la majorité (3 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-89 du 2 juillet 2020.

Mme REVERCHON-SALLE :

Le petit point jaune correspond au projet de Blois (dernière ligne de la page 155). C'est un programme qui comprend une étude du potentiel de déconnexion des eaux de pluie du réseau - en jaune parce que nous sommes en l'occurrence sur de l'animation - et le reste, ce sont des travaux de désimperméabilisation et autres.

Mme la Présidente :

Nous passons à l'appel à initiatives concernant les paiements pour services environnementaux.

M. GÉRAULT :

C'est un sujet dont nous parlons beaucoup mais qui finalement était nouveau pour nous cette année. L'objectif, ce sont les études de préfiguration des PSE. Nous notons là aussi un très grand intérêt de l'ensemble des territoires pour ce projet comme vous pouvez le voir sur la carte. Le dispositif PSE sera déployé comme nous l'avons acté dans le budget du 11^e programme et tel que nous l'avons évoqué à plusieurs reprises en commission Programme en 2021. Nous avons prévu 30 M€ dans le cadre du dispositif expérimental au niveau du comité de bassin.

Pour votre information, nous voyons bien que le PSE fait l'objet d'une lecture un peu spécifique en France. Au niveau de la DG Agri à Bruxelles, ce sont des dispositifs qui sont vraiment franco-français, gérés par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et qui sont un sujet d'articulation entre l'ensemble des dispositifs agricoles. Je pense évidemment aux MAEC, mais cela peut être aussi un complément sur les territoires où il n'y a pas d'ICHN.

Bref, nous avons convenu en commission Programme qu'il y aurait nécessité de travailler avec les territoires sur la place des PSE dans l'ensemble de la prochaine PAC et les éléments sur lesquels nous allons mettre l'accent pour que les PSE soient bien perçus comme un complément du dispositif agricole et environnemental qui va être déployé dans les années qui viennent. Une attractivité existe mais nous sentons bien que la visibilité de la politique agricole n'est pas encore présente. Nous avons là aussi un travail d'articulation à trouver. Il y a des questions de label et autres.

En tout cas, nous constatons une grande réussite de cet appel à manifestation d'intérêt sur l'ensemble des territoires. Notre objectif est de mettre les projets en place à partir de 2021.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un sujet innovant, y compris par son appellation, et qui renverse complètement le dispositif actuellement des MAEC dans la PAC. Il s'agit en fait d'un dispositif compensatoire et qui n'est autorisé qu'à ce titre. Nous expérimentons une vision totalement nouvelle, positive, proactive et qui inverse l'approche que nous avons de ces questions, ce qui est une excellente chose.

Je suis d'accord avec M. Géralt pour dire que ce n'est que le début. Pour articuler tout cela de façon cohérente et lisible pour les acteurs concernés, nous avons encore un peu de chemin à parcourir. En tout cas, c'est très encourageant de voir l'intérêt que ces appels à initiatives suscitent. Le fait d'introduire une démarche constructive d'innovation sur le terrain fonctionne sans doute plus que des dispositifs très encadrés, vu d'en haut et qui s'appliquent sans s'appuyer sur les dynamiques locales.

M. NOYAU :

Je suis déjà intervenu sur le sujet. Tout dépend de la dynamique des territoires. Il peut y avoir une distorsion entre un territoire qui est dynamique et un autre qui ne l'est pas. Des secteurs peuvent être oubliés si la dynamique territoriale n'est pas globale, c'est-à-dire en allant au-delà du domaine agricole. Néanmoins, cela peut également être initié par les agriculteurs qui poussent les collectivités à déposer des PSE. Le fait qu'un grand nombre de réponses nous parviennent est une très bonne chose. Cela signifie qu'il existe une demande du territoire.

Mme la Présidente :

En même temps, quand les dispositifs sont pour tous les territoires alors que la dynamique locale n'est pas au rendez-vous, cela ne marche pas très fort non plus. Cette question de comment susciter et créer des dynamiques territoriales, que ce soit pour ce type de politique ou d'autres, est une question essentielle. Si nous n'avons pas les acteurs sur place qui s'engagent parce qu'ils en ont envie, qu'ils y croient et qu'ils pensent que c'est utile, les meilleures mesures du monde ne serviraient à rien. Nous ne nous serions pas assez interrogés jusque-là sur cette dimension de la motivation et de la dynamique territoriale. Je mets aux voix cette délibération (page 183) sur les appels à initiatives PSE. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Deuxième phase de sélection des projets d'études d'expérimentation de la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux (PSE) dans le cadre de l'appel à initiatives PSE de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-90 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons au troisième appel à initiatives lancé à l'automne dernier portant sur la préservation et la restauration de la biodiversité marine.

M. GÉRAULT :

Cela correspond à 1,28 M€ sur un appel à initiatives ciblé sur une partie de notre territoire. Il s'agit là aussi d'un sujet qui monte en puissance et nous pouvons nous en féliciter.

Mme REVERCHON-SALLE :

Il s'agit d'un sujet qui est encore considéré comme exploratoire. Nous avons fait des tentatives sur la fin du 10^e programme. C'est issu de l'élargissement du champ de compétences des agences de l'eau au travers d'appel à initiatives « biodiversité ». Il s'agissait de voir ce que nous pouvions financer sur le milieu marin.

Comme pour les deux autres, nous avons été très positivement surpris du type d'initiatives que nous avons reçu. Toutefois, nous en refusons 21, celles-ci ne s'inscrivant pas du tout dans le champ de compétences de l'agence de l'eau parce qu'il s'agit soit de recherche très fondamentale, soit de sujets complètement déconnectés de nos priorités. En l'occurrence, nous proposons de retenir 17 initiatives. Pour quatre autres, comme pour l'appel à initiatives « pluvial », nous avons ouvert une seconde phase qui s'est terminée avant-hier. Nous avons donné la possibilité aux porteurs de projets de revoir leurs copies.

Cela représente un peu plus d'un million d'euros d'aides pour ces 17 initiatives, avec un taux très incitatif tel qu'il est aujourd'hui cadré dans le programme.

Mme la Présidente :

Toutes les questions qui se rapportent à l'interface « eaux marines » et « eaux terrestres » sont également très intéressantes. La connexion entre les deux suscite beaucoup d'intérêt. Y a-t-il des demandes de paroles à ce sujet ?

M. GUÉVEL :

Je veux simplement indiquer que le Conservatoire du littoral étant concerné, je ne prends pas part au vote.

Mme la Présidente :

C'est noté. Je sou mets la délibération aux voix (page 198 du dossier). Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Appel à initiatives 2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la biodiversité marine : sélection des initiatives (première phase).*
- **Adoptée à la majorité (1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-91 du 2 juillet 2020.

APPEL À PROJET « PLANS NATIONAUX D'ACTION »

Point programme n° 5 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Il s'agit de revoir le montant de l'enveloppe de l'appel à projets.

M. ROUSSEAU :

J'ai un commentaire et un regret concernant les espèces inféodées aux milieux aquatiques. C'est une question que j'avais déjà posée, j'ai déjà eu la réponse mais elle ne me satisfait pas. En effet, des espèces autres que la mulette perlière vivent dans l'eau. Je trouve que ce plan national d'action, quand il s'adresse aux milieux aquatiques, est très restrictif. Quand nous regardons la liste des espèces, nous sommes un peu étonnés. Je fais cette remarque pour la deuxième fois par rapport à ce plan national d'action. Je me demande comment il a été établi pour qu'il y ait cet oubli. Naturellement, nous n'y pouvons rien.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la délibération à la page 207 de votre dossier qui concerne la modification de l'enveloppe financière de l'appel à projets 2020 pour l'accompagnement des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Modification du montant de l'enveloppe financière de l'appel à projets 2020 pour l'accompagnement des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-92 du 2 juillet 2020.

MODIFICATION DU CONTRAT TERRITORIAL TYPE

Point programme n° 6 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Il s'agit d'une modification technique qui a été adoptée à l'unanimité en commission Programme dans le cadre des contrats territoriaux.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la délibération (page 210) concernant la modification du contrat territorial type. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Modification du contrat territorial type.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-93 du 2 juillet 2020.

CONVENTION DE PARTENARIAT TECHNIQUE AVEC L'AFAC AGROFORESTERIES

Point programme n° 7 de l'ordre du jour

M. GÉRAULT :

Il s'agit d'un dossier dont nous avons, à l'unanimité, demandé le retrait lors de la commission Programme.

Quand le dossier nous a été présenté, une grande majorité des membres de la commission Programme souhaitaient une convention avec l'AFAC et se félicitaient de la convention entre l'agence et l'AFAC.

En revanche, il y a une petite interrogation sur la méthode. Je profite de la présence de la commissaire du Gouvernement pour porter un message qui est celui des territoires.

Nous avons le sentiment qu'une fois de plus, les territoires sont totalement oubliés de ce genre de convention. En l'occurrence, l'histoire est que les territoires, notamment du Grand Ouest (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire), avec des structures qui sont extrêmement prégnantes sur ce sujet ont porté le label Haie, aussi bien techniquement que financièrement. Or, ces territoires ont été complètement oubliés dans le cadre de la convention entre l'AFAC et l'agence de l'eau. Dans l'esprit de nos discussions depuis ce matin, si nous voulons véritablement accélérer l'enjeu de la transition écologique en général et de la politique de l'eau en particulier, y compris sur ces questions de haie, il faut vraiment que nous fassions cela avec les acteurs de terrain.

Qu'un travail soit mené entre les associations nationales et le ministère, c'est tout à fait remarquable et nous pouvons nous en féliciter mais de grâce, s'il vous plaît, allez écouter, au moins entendre ceux qui sont besogneux sur les territoires et essayent de faire avancer les choses.

J'ai été, sur ce sujet, particulièrement blessé - pas en tant qu'élu ou en tant que président de la commission Programme -, mais par rapport à tous les acteurs qui se sont mobilisés. Je pense aux SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif), aux CPIE (centres permanents d'initiatives pour l'environnement), à Mission Bocage, aux associations diverses et variées qui travaillent dans le cadre de la protection de l'environnement, aux chasseurs, aux agriculteurs qui tous ensemble en région, après des heures de travail, avaient trouvé des synergies en Bretagne, en Normandie, en Pays de la Loire et dans d'autres régions, pour faire avancer ce dossier en bonne intelligence et non pas quelque chose qui soit descendant et qui fige définitivement les modèles pensés dans un bureau parisien. Ce n'est vraiment pas ma façon de parler habituellement. Toutefois, je trouve que c'est une caricature de ce qu'il ne faut pas faire.

Ceci étant dit, je remercie les services de l'agence, premièrement d'avoir su retirer ce projet de convention, deuxièmement d'avoir fait en sorte qu'il soit réécrit avec les acteurs, troisièmement d'avoir fait en sorte que les uns et les autres soient écoutés et surtout que les territoires soient entendus.

C'est l'objet de la convention qui est présentée aujourd'hui. La proposition de retrait nécessite ce temps d'explication et de débat.

La convention, tel qu'elle est remise sur table, m'interroge sur deux aspects. Le premier aspect, c'est que le ministère de la Transition écologique et solidaire impose un label alors que nous pourrions très bien imaginer qu'il y ait d'autres labels. Je me suis battu à la Région pour que 100 k€ soient mis pour financer l'émergence de ce label. Nous avons porté ce label sur les territoires. Nous pensons simplement qu'il n'est jamais très bon d'imposer un seul modèle. Au contraire, il faut procéder différemment si nous voulons créer une dynamique sur ces sujets de haies. C'est un sujet récurrent depuis vingt-cinq ans. Nous avons toujours eu des petites querelles de clocher. Il s'agit de mettre les acteurs ensemble autour de la table pour trouver une bonne articulation entre ceux qui vont aller vers le carbone, ceux qui vont plutôt aller vers l'énergie et ceux qui vont aller vers l'eau et la biodiversité. Il faut qu'ensemble, nous arrivions à trouver une bonne articulation entre les labels. Cela me paraît plus intelligent.

J'ai un problème par rapport à une phrase inscrite dans la délibération telle qu'elle est proposée aujourd'hui qui stipule que c'est « le » label proposé par le ministère. D'autant plus que nous, agence de l'eau, et nous conseil d'administration, nous n'avons pas à nous immiscer dans les négociations entre le ministère de la Transition écologique et l'AFAC. Ils feront ce qu'ils voudront à Paris. Nous, sur le territoire, nous allons essayer de faire des choses qui fonctionnent, qui marchent et que des crédits soient mobilisés.

Deuxième aspect, je trouve qu'il manque un paragraphe pour rappeler qu'il faut travailler avec les structures régionales. A l'échelle du territoire, il ne s'agit évidemment pas que de la Région. Il faut faire en sorte que ces structures soient écoutées et puissent travailler ensemble.

Le débat n'est pas clos. Le dossier a été retiré. Si vous en êtes d'accord, j'aurais deux propositions pour compléter le document qui vous a été remis en séance en supprimant un paragraphe et en rajoutant un autre.

Mme REVERCHON-SALLE :

Nous avons revu la proposition qui était faite en commission Programme du 9 juin. La question qui avait été soulevée portait effectivement sur l'interaction entre cette association de dimension nationale avec des structures locales qui agissent sur les territoires sur la question de la haie.

Depuis la commission Programme de juin, nous avons repris contact avec la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire pour avoir un échange au niveau des services pour bien comprendre comment la chambre travaillait sur ces sujets, comment elle interagissait avec l'AFAC. Nous avons également pris contact avec l'AFAC pour bien comprendre comment ils se positionnaient. Nous avons eu aussi des échanges avec notre tutelle, le MTES.

Il est clairement ressorti de l'échange avec le ministère que dans le cadre de la négociation sur la notification des PSE - les PSE pouvant pour la plupart embarquer un volet lié à l'entretien des infrastructures paysagères, les fameuses IAE (infrastructures agro-écologiques) telles que nous les appelons dans le jargon de la PAC - la Commission européenne a souhaité que la France donne des garanties sur le fait que quand les PSE intégraient un volet « haie », nous allions au-delà des bonnes conditions agricoles et environnementales. Il s'agissait d'un point d'achoppement majeur. A défaut, le PSE n'aurait pas pu aboutir.

De ce fait, le ministère a proposé assez rapidement dans les discussions que la garantie pour dire que nous étions au-delà des BCAE était d'avoir une labellisation. Aujourd'hui, le seul label qui est reconnu comme suffisamment robuste pour justifier que nous sommes au-delà des bonnes conditions agricoles et environnementales, c'est ce label Haie. C'est le seul à ce jour qui est disponible sur le terrain. Il s'agit effectivement d'un label qu'a porté l'AFAC et sur lequel l'association a travaillé de longue date. Ce label a été validé par le ministère à l'automne dernier, certes sous un angle « bois énergie » à l'époque, l'idée de départ du label ayant été la bonne valorisation des haies pour assurer leur pérennité. D'un objectif bois énergie, nous injectons maintenant le label Haie dans l'outil PSE afin de nous assurer que nous allons au-delà ce qui est exigé dans la PAC.

Fort de ces éléments et après avoir entendu les différentes parties, même si nous n'avons pas pu contacter tout le monde, nous proposons au final de resserrer la proposition de partenariat avec l'AFAC sur le dispositif « déploiement des PSE ». Nous allons avoir, sur le déploiement des PSE, 48 initiatives avec des études. Toutes ne vont pas se solder par un déploiement opérationnel. Il faut que nous mettions toutes les chances de notre côté pour aboutir.

Dès lors que la labellisation devient une condition sine qua non et qu'aujourd'hui, le label qui est à disposition des acteurs est le label Haie, nous considérons que ce serait un peu dommage de nous passer d'un appui de l'AFAC pour faire en sorte que nos territoires qui auront un volet « haie » dans leur PSE puissent bien aboutir.

Nous resserrons donc le partenariat sur le volet « haie ». Nous ne parlons plus du tout de travail sur le volet « filière » qui viendrait interagir avec des acteurs qui sont déjà présents sur les territoires. Nous abandonnons complètement un pan de la convention. Nous nous recentrons sur les PSE. Nous appliquons les modalités telles qu'elles sont prévues dans notre programme, c'est-à-dire l'accompagnement de 1 ETP à 50 %. Puis, nous resserrons le temps d'accompagnement sur un an jusqu'à l'aboutissement des études de préfiguration des PSE. Il nous semble que cette

proposition est de nature à répondre aux différentes parties qui se sont exprimées sur cette proposition de partenariat.

M. GÉRAULT :

Je voudrais simplement souligner deux choses. D'abord, je ne comprends pas pourquoi il est mis que c'est « le » label. Vous l'avez dit vous-même, c'est un label qui a été porté par les territoires. Je vous proposerais, si vous en êtes d'accord, Mme la Présidente, de supprimer à la page 5 le paragraphe : « Le label Haie est cité dans la notification du MTES comme le label à mobiliser sur les PSE-P ». Je ne comprends pas pourquoi nous sommes obligés d'inscrire cela dans la convention. Cela n'engage pas l'agence de l'eau. Cela concerne aujourd'hui la discussion entre le MTES et Bruxelles d'un côté et le MTES et la mise en œuvre des PSE de l'autre. Nous pouvons très bien imaginer qu'un autre label soit notifié par un autre ministère ou par le même ministère de la Transition écologique et solidaire à moyen terme. On s'enferme dans quelque chose. Si nous pouvions supprimer cette phrase qui n'apporte rien sur le terrain mais qui va, au contraire, engendrer des clivages, ce serait une bonne chose.

Ensuite, je vous propose à la page 6 de rajouter un paragraphe de manière à ce que les territoires soient plus associés, ce qui est peu le cas dans le document qui vous est proposé : « L'AFAC en tant que structure nationale veillera à travailler en lien étroit avec les acteurs des territoires et les structures déjà mobilisées sur la haie. Les structures régionales (AFRAC, Bresse Bocage, etc.) lorsqu'elles existent devront être systématiquement associées au déploiement du plan d'action de la convention. »

Nous devons faire avec les territoires et non pas imposer une vision qui risque de bloquer. L'objectif est vraiment l'efficacité. La convention est utile. Cela va dans le bon sens. Toutefois, ce serait dommage que ce soit quelque chose de descendant et non pas de co-construit. Pour un ministère qui met en exergue le participatif, les conventions citoyennes, etc. c'est bien regrettable. C'est l'occasion de corriger ce document. L'objectif finalement est que ce document soit le plus à même de répondre aux besoins des territoires.

Mme la Présidente :

Je crois que ces préoccupations sont largement partagées.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

J'étais tout à fait d'accord avec vous et avec la modification. Comme l'a très bien expliqué Mme Reverchon, nous sommes dans le cadre de la notification qui stipule qu'un label « haie » est nécessaire pour les PSE. Vous avez effectivement raison, la convention ne dit pas que c'est le label Haie. Ainsi, si d'autres labels « haie » se présentaient sur le marché des labels « haie », ils pourront être pris en compte dans des PSE à venir. Il y a vraiment zéro ambiguïté et zéro volonté de ne pas travailler avec les territoires. Il s'agit juste de la mise en œuvre de la notification.

M. GÉRAULT :

Mme la Commissaire, c'est marqué « le » label.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Je pense que c'est juste une erreur rédactionnelle. Mme Reverchon l'a bien expliqué. La notification mentionne qu'un label « haie » est nécessaire mais pour cela, il faut qu'il existe. A ce stade, il n'en existe qu'un qui est ce label Haie.

M. GÉRAULT :

A ce moment-là, je vous propose de supprimer la phrase.

Mme CLERMONT-BROUILLET :

Je suis tout à fait d'accord avec cette modification.

M. ORVAIN :

A la suite du travail de la commission, j'ai été contacté par le correspondant local sur la Creuse. J'ai eu la directrice nationale de l'AFAC longuement au téléphone. Elle a certainement contacté plusieurs d'entre nous. J'ai fait un écrit il y a quatre jours au conseil d'administration, sauf que n'ayant pas vos adresses individuellement, je l'ai envoyé au mail « instances » en disant de la rediffuser et cela n'a pas été fait.

J'ai écrit dix lignes que je vais vous lire simplement sur cette question :

« En commission Programme de mai, nous n'avons pas donné un avis positif sur la proposition de partenariat avec l'AFAC. Je propose qu'en CA, nous reconsidérons cet avis. Je pense que nous n'avons pas tous les éléments au moment de sa présentation. Peut-être que certains d'entre vous ont été contactés par cette association.

Pour faire court - mais je vous joins la note transmise par cette association pour plus de compléments - l'objet de l'association est de diffuser le label Haie, et pour cela, de trouver des acteurs de territoire en capacité de l'animer. Ce n'est en aucun cas une volonté de prendre la place des acteurs qui pourraient déjà travailler le sujet mais au contraire, permettre à chacun de s'approprier ce label.

De plus, ce label animé au plus proche des territoires pourra aider les agriculteurs à mieux appréhender la gestion des haies et à préparer leurs soutiens à venir par les systèmes de PSE.

Ce label a été créé il y a quelques mois par l'Ademe, les représentants des régions, l'OFB et les deux ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture. »

Je voulais, par ces mots, dire que c'était important de resituer la diffusion de ce label sur les territoires et donc d'aider les acteurs à se mettre en route sur cette question. Ce n'est pas la structure nationale qui va aller animer sur les territoires.

M. GÉRAULT :

A aucun moment la commission Programme n'a dit qu'il ne fallait pas de convention avec l'AFAC, contrairement au début de votre intervention et à la façon dont la directrice de l'AFAC a présenté les choses. Nous avons dit simplement que c'était une convention qui était écrite sans que l'on prenne en compte les territoires. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle a téléphoné. Il n'y avait eu aucun contact avant avec les territoires. J'ai vérifié. Par conséquent, c'est très bien que ce retrait de la convention, de manière à la réécrire, ait permis un échange entre l'AFAC et les territoires.

Par ailleurs, le label Haie a été construit à la demande des territoires. Pour avoir assisté à un certain nombre de réunions, je souris quand j'entends dire que le MTES et le ministre de l'Agriculture étaient en phase. Ils se crépaaient le chignon en réunion sur le sujet, incapables de se mettre d'accord. C'est parce que les SCIC, les associations et les territoires se sont mobilisés que nous avons obtenu gain de cause.

Je sais bien que cela peut faire rire, mais je pense très sincèrement que cela montre l'illustration entre ce qui se passe au niveau national et au niveau local. La fracture s'accroît. Si je le dis, c'est que je suis fondamentalement démocrate. Je pense qu'il faut faire attention à ce qui se passe dans les territoires. A force de prendre ce genre de décision, on conduit à des réactions que l'on ne comprend pas toujours et que nous avons connues depuis maintenant deux ans très fortement en milieu rural. Il faut absolument que nous écoutions, que nous respections l'ensemble des acteurs. C'est l'esprit. Il ne s'agissait pas de dire qu'il ne fallait pas conventionner. Bien au contraire, tout le monde a dit qu'il faut conventionner mais en écoutant tout le monde. C'est l'esprit de ce que nous proposons aujourd'hui.

Mme la Présidente :

M. Géralt, loin de moi l'idée de prendre cela à la légère. Je me réjouis personnellement que les malentendus ou les mauvaises interprétations aient été levées progressivement grâce aux interpellations des instances, dont c'est le rôle. Je pense que maintenant, nous sommes arrivés à un point de compromis qui me semble acceptable. Votre proposition donne un esprit différent mais ne change pas fondamentalement le document, donc cela me paraît recevable.

Mme SCHAEPELYNCK :

Il y a eu beaucoup de débats lors de la commission Programme. A la suite de cette commission, nous avons repris contact avec les différents réseaux qui travaillent sur la question de la haie, y compris Bresse Bocage. Ils sont importants sur le bassin Loire-Bretagne, que ce soit en Bretagne, Pays de la Loire ou Centre-Val de Loire où une structuration est en cours à travers le réseau Liger.

Il ne s'agit pas de remise en cause de cette convention. Ce n'est pas le sujet. Il s'agit de reconnaître le travail effectué par les acteurs, les associations locales qui interviennent sur ce sujet. Le point qui a été le plus difficile, c'était par rapport à la question de conditionner les PSE au label Haie. Nous venons d'en discuter.

Aujourd'hui, il y a un label. Or, d'autres labels peuvent être reconnus. Par conséquent, il faut prendre en compte cette ouverture vers d'autres possibilités. C'est à ce niveau que la convention enfermait un peu le dossier uniquement sur le label Haie. Nous voyons bien par rapport aux acteurs de territoire que cette démarche de certification par le biais uniquement du label Haie est très coûteuse et lourde à mettre en œuvre. Elle était plutôt destinée au départ au bois énergie et à une valorisation économique de ces questions de haies. Il faut aussi rappeler cela.

M. ROUSSEAU :

J'ai participé à la commission Programme en visioconférence et c'est extrêmement difficile. Je sens qu'au travers de la réactivité de M. Gérard, il y a peut-être quelque chose qui a excédé le sujet. Ce qui me semble intéressant, c'est qu'un travail se fasse sur les haies alors que pendant des décennies, nous avons arraché les haies. Cela me semble être un élément positif. D'un autre côté, j'attire l'attention sur la multiplication des labels. Il arrive un moment où l'on ne s'y retrouve plus et nous ne savons plus ce que valent les labels qui sont présentés. Je serais plus pour un label national qui serait résilient et sérieux.

M. GÉRAULT :

M. Rousseau, vous avez raison mais cela dépend de l'objectif du label. Au départ, le label Haie était destiné au bois énergie. Il y aura peut-être des labels « haies » qui iraient plus vers l'eau, plus vers la biodiversité. L'idée est vraiment de trouver une articulation entre le national et le régional. C'est bien la dynamique que nous avons essayé de caler. Encore une fois, je partage complètement vos propos, à savoir que l'objectif est d'être efficace sur la haie. Cela fait vingt-cinq ans que nous en parlons et cela fait vingt-cinq ans que la haie régresse sur le territoire.

M. MICHEL :

La première qui a été labellisée, c'est la SCIC bois énergie en Mayenne. Je sais comment cela fonctionne et comment le Département soutient cette démarche. Un technicien passe dans chaque exploitation et voit sur un nombre d'années précis comment renouveler la haie. S'il faut la densifier, il donne des conseils. C'est d'abord l'aspect bois énergie en termes d'exploitation. Il s'agit de les positionner aussi quand des documents d'urbanisme s'y grevent et qu'une haie doit être reconstruite parce qu'elle a été détruite. Si l'on est volontaire, c'est encore mieux pour lutter contre l'érosion des sols et les inondations. Cette action a été menée dans chaque département et a rayonné sur les Pays de la Loire. C'est ainsi que nous voyons la mise en place sur les Pays de la Loire. Ce n'est pas venu d'en haut, c'était venu d'en bas.

Mme SCHAEPELYNCK :

Pour répondre à M. Rousseau, les plantations de haies sur les Pays de la Loire représentent 180 kilomètres par an, donc ce n'est pas rien. C'est très important. Je n'ai pas les chiffres des autres régions. Je veux rassurer les membres de cette assemblée. Nous travaillons ardemment au sujet parce qu'il existe de multiples bénéfices, que ce soit pour le monde de l'élevage ou pour lutter contre l'érosion des sols. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui rentre dans notre culture.

Mme la Présidente :

Je pense que nous arrivons à un point de consensus à la fois sur la nécessité d'avoir des dynamiques territoriales et de s'appuyer sur le travail qui est effectué par les acteurs au niveau des territoires, mais aussi d'avoir, comme M. Rousseau l'a souligné, des cadres de référence qui permettent de favoriser les bonnes pratiques.

J'ajouterais qu'avant de restaurer des haies, il faut aussi les préserver. Il y a aussi du travail à faire en la matière de façon à préserver ce qui reste et à ne pas tomber dans une espèce de fuite en avant où l'on arrache encore des haies pour de multiples raisons et qu'ensuite, il faut refinancer des restaurations ailleurs. Il faut casser un peu cette logique de la réparation et réfléchir encore plus en amont même si par rapport aux situations antérieures, nous avons progressé sur ces approches. Néanmoins, il y a encore à faire.

Je mets donc aux voix la délibération remise sur la table, avec les deux propositions d'amendement de M. Gérard qui consistent à supprimer un paragraphe et à rajouter un autre. Je crois que tout le monde a compris l'esprit de bien s'appuyer et de travailler en coordination avec les acteurs territoriaux sur ce point. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Convention de partenariat (2020-2021) avec l'AFAC-Agroforesteries.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-94 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Elle est adoptée à l'unanimité. C'est une excellente chose. Le travail de la commission a été tout à fait utile en l'occurrence pour éclaircir tous ces points et avancer.

M. MICHEL :

Je voulais ajouter un témoignage. Nous venons de signer pour l'Oudon des contrats multithématiques. Chaque fois que nous faisons des réunions sur le thème des inondations notamment, nous prenons en compte la dimension du bassin et des haies, en lien avec les milieux aquatiques et les pollutions diffuses. Ces contrats multithématiques que nous passons avec l'agence de l'eau intègrent déjà ces problématiques de haies. Notre réorganisation après les échéances qui sont en train de se dessiner, c'est que chacun portera les trois ou quatre thématiques en même temps. C'est déjà en route.

Mme la Présidente :

Tout cela va dans le bon sens.

**ADAPTATION DE LA LISTE
DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES**

Point programme n° 8 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je mets aux voix la délibération page 247 du dossier de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Modification de la liste des systèmes d'assainissement prioritaires (2019-2021) et des fiches action*

ASS_4, ASS_5 et ASS_7 pour tenir compte des épisodes de contamination par norovirus fin 2019/début 2020 sur le littoral.

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-95 du 2 juillet 2020.

MODIFICATION DES ENVELOPPES MAXIMALES RÉGIONALES ÉCOPHYTO 2020

Point programme n° 9 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Il s'agit là aussi d'un ajustement. S'il n'y a pas de demande de précision, je mets aux voix la délibération à la page 252 de votre dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Financement d'investissements agro-environnementaux en 2020 dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto : proposition de révision de l'enveloppe 2020 pour la région Nouvelle-Aquitaine.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-96 du 2 juillet 2020.

M. ALBERT :

Dans les priorités que nous avons définies, nous avons dit que nous irions en milieu de programme pour réviser la partie des zones prioritaires. J'étais tout à fait d'accord avec cette délibération sur le norovirus. Toutefois, il ne faut pas que nous tombions dans la tentation d'avoir chaque fois des rajouts de priorité et que nous fassions le point sur ces zones prioritaires.

DÉCISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

Point aides n° 1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons maintenant aux décisions d'attribution des aides à la suite de la commission du 8 juin 2020, présidée par M. Albert, qui va présenter ce point à l'ordre du jour.

M. ALBERT :

La commission des Aides s'est effectivement réunie le 8 juin. Nous avons un taux d'engagement à 41 %. C'est assez satisfaisant par rapport au fait que nous soyons en milieu d'année. Néanmoins, nous nous attendons à une deuxième partie de l'année avec une baisse des demandes au regard des élections et de l'épidémie de coronavirus.

Si nous prenons par domaine et par ligne, c'est très disparate dans les utilisations et dans les pourcentages engagés, sachant que nous avons les PDR qui sont inclus. Nous avons aussi tous les contrats qui avaient été validés auparavant. C'est pour cela que vous trouvez des pourcentages assez élevés dans certaines lignes en lien avec ces contrats. Nous allons d'ailleurs en avoir trois dans nos discussions tout à l'heure.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à l'aspect financier qui était présenté dans cette partie. Nous nous satisfaisons pour l'instant des 41 % que nous avons.

Après examen, nous avons validé 31 nouveaux contrats au mois de mars. Deux nouveaux contrats apparaissent, dont un contrat multithématiques Bas Léon qui est un rapprochement de plusieurs territoires et faisant suite à la mise en place d'un Épage. Il était intéressant que ce contrat aboutisse.

La commission a examiné ce contrat qui représente 1 143 000 € de subvention. Elle a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'autre contrat est un contrat territorial des espaces naturels sensibles d'Indre-et-Loire porté par le Département à travers un partenaire technique et financier. Il s'agit du dernier contrat « milieux aquatiques-zones humides » sous cette forme dans l'objectif de réintégrer dans trois ans les programmes de travaux dans les contrats territoriaux existants sur des territoires de bassin versant. La commission des aides a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Ensuite, un avenant au CTGQ de la Sèvre Niortaise est soumis à la validation du conseil d'administration. Cet avenant avait été demandé à la suite de la concertation locale qui avait eu lieu sur la biodiversité. Cela n'appelle pas de financement supplémentaire de l'Agence. Cela concerne l'intégration paysagère, la biodiversité aquatique et l'amélioration et la préservation terrestre. 30 kilomètres de haies sont prévus ainsi que 30 km de bandes enherbées. Ce sont des exemples types qui vont aboutir dans ce domaine, avec un financement du Département.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des interventions sur ces trois dossiers ? Y a-t-il des demandes de vote séparé ?

M. ROUSSEAU :

Je vais revenir sur l'avenant. Un certain nombre de mesures sont proposées et viennent à la suite des conflits qui se déroulent dans ce secteur et par rapport à ces ouvrages. Tout cela, c'est beau mais en termes de contraintes réelles, je n'y crois pas. En plus, je me pose des questions sur la globalité de ce projet et en particulier sur sa fonctionnalité économique sur laquelle nous n'avons pas vraiment d'explication par rapport à l'aspect environnemental. En d'autres termes, je voterai contre ce point.

Mme la Présidente :

Je vous propose d'abord de voter sur les deux délibérations qui concernent les contrats territoriaux du Bas Léon et les espaces naturels « milieux humides » d'Indre-et-Loire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrat territorial Bas Léon (Finistère).*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-97 du 2 juillet 2020.
- *Contrat territorial des espaces naturels sensibles (ENS) humides du département d'Indre-et-Loire.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-98 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Concernant l'avenant CTGQ de la Sèvre Niortaise, qui est contre ? M. Rousseau et M. Doron sont contre. Qui s'abstient ?

- *Avenant au contrat territorial gestion quantitative Sèvre Niortaise/Mignon (Deux-Sèvres).*
- **Adoptée à la majorité (2 votes contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-99 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Nous pouvons passer au point suivant concernant les aides financières, dérogatoires ou particulières, à commencer par les collectivités.

M. ALBERT :

Nous avons étudié le dossier Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui était déjà passé en conseil d'administration au mois de décembre pour la station d'épuration. L'idée était de déroger à la dégressivité du taux d'aide, sinon nous serions obligés d'adopter - 20 % alors que sur la station d'épuration, nous avons opté pour 10 points de moins, donc - 10 %. L'objectif est d'être cohérent dans le projet global. J'estime que le projet global a maintenant été bien pris en main par la collectivité en associant Notre-Dame-de-Riez, Ligneron et Le Fenouiller, ce qui n'est pas négligeable sur ce secteur. Il s'agit donc de déroger à ces 10 points pour être en phase avec la délibération de décembre.

L'autre dossier concerne la commune de Plauzat vis-à-vis des conditions d'éligibilité à la fiche-action « assainissement », notamment la réduction des points de déversement. La commune a demandé à avoir deux points de déversement. C'est pour cela qu'il est proposé une dérogation à cette condition.

Ensuite, nous avons la communauté d'agglomération de Concarneau Cornouaille. Cela concerne des travaux d'extension de réseau collectif qui sont sur un périmètre de captage. Il est proposé de déroger aux coûts plafonds au regard des contraintes notamment de DUP qui sont plus importantes.

Mme la Présidente :

metts aux voix l'ensemble de ces trois délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Mise aux normes de la station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie – Réalisation des ouvrages et réseaux de transfert - Communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-100 du 2 juillet 2020.

- *Travaux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans le bourg de Plauzat (Puy-de-Dôme).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-101 du 2 juillet 2020.

- *Travaux dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Cadol : extension du réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Melgven - Concarneau Cornouaille agglomération (Finistère).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-102 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons au point portant sur la protection de la ressource.

M. ALBERT :

Nous avons examiné le dossier de la chambre d'agriculture de la Nièvre par rapport au Groupe 30 000. Il s'agit d'une dérogation à un démarrage anticipé. A la suite d'un problème d'instruction, le dossier s'est un peu « promené » entre la DRAAF et l'Agence. La dérogation porte sur 15 480 €. Il s'agit finalement d'une erreur administrative.

Ensuite, nous avons le dossier Dinard pour la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration pour l'arrosage des golfs. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Enfin, nous avons le dossier de l'ONF Drôme-Ardèche. Le coût de l'étude de suivi de zone humide s'élève à 17 k€. Cela fait l'objet d'une reprise de décision à la suite d'un dossier de recours gracieux. La commission a donné un avis favorable à cette aide, notamment vis-à-vis de ce recours gracieux.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix les trois délibérations telles qu'affichées à l'écran. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Collectif d'agriculteurs pour des systèmes économes en intrants (CASEI) Groupe 30000 Écophyto 2 / Phase de reconnaissance 2019/2022 - Chambre d'agriculture de la Nièvre.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-103 du 2 juillet 2020.

- *Mise en place d'un traitement UV et de chloration des eaux usées de la station d'épuration de Dinard pour l'arrosage du stade et l'entretien des voiries (Ille-et-Vilaine).*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-104 du 2 juillet 2020.

- *Etudes et suivis 2017 préalables à des travaux de restauration la zone humide du Cros de Boutazon (Ardèche) - Contrat territorial du haut bassin de la Loire - Office national des forêts - Antenne Drôme-Ardèche.*

- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-105 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Nous passons au point suivant portant sur les aides financières, dossier Eaux et rivières de Bretagne.

M. ALBERT :

Le dossier Eau et rivières de Bretagne fait l'objet d'un programme d'action pour 2020. Le périmètre est régional. Il est proposé de déroger à la dépense maximale à retenir de 66 k€. Les messages que délivre l'association font un peu débat sur ce dossier. La chambre d'agriculture a fait remonter ces éléments. La commission a demandé à ce qu'il y ait une vigilance, notamment quand le logo de l'agence apparaît sur les messages que peut faire passer l'association. Ce dossier a été voté à la majorité, avec deux abstentions.

Mme la Présidente :

Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme SCHAPELYNCK :

Nous avons regardé la communication d'Eau et rivières de Bretagne sur le sujet de la sensibilisation aux enjeux de l'eau. Il y avait une tête de mort. Cela concernait l'agriculture mais aussi d'autres usages comme les médicaments. Il me semblait que c'était un peu agressif. Ce n'est plus de la sensibilisation, c'est une prise de position. Nous avons interprété cela comme du parti pris.

Mme la Présidente :

Libre à chacun d'interpréter, mais libre aussi aux associations ou autres acteurs de s'exprimer.

- *Programme d'action 2020 dans le cadre de la convention-cadre pluriannuelle (2019-2021) pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'eau en Loire-Bretagne - Eau et Rivières de Bretagne (Côtes-d'Armor).*
- **Adoptée à la majorité (5 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-106 du 2 juillet 2020.

Mme la Présidente :

Nous allons passer au dossier suivant.

M. ALBERT :

C'est le dossier Lannion-Trégor Communauté. Il s'agit d'une demande d'autorisation exceptionnelle de démarrage de travaux. Une station d'épuration, qui a du mal à fonctionner après avoir été refaite, fait l'objet d'un recours judiciaire. La collectivité souhaite donc refaire les travaux avant que le recours judiciaire n'arrive à son terme. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Ensuite, nous avons le dossier de la communauté de communes Lesneven Côtes des Légendes, avec une extension de réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Goulven. Il s'agit d'une demande de dérogation sur les aspects techniques. Cette communauté de communes avait déjà demandé à l'Agence une dérogation. La commission a réaffirmé son avis défavorable de dérogation, donc favorable à la proposition de délibération, pour le motif que le coût de travaux est très élevé et que l'objectif visé n'est pas dans le cadre du programme. L'assainissement non collectif pourrait être la solution pour cette commune de Goulven, avec un coût de travaux qui pourrait représenter trois fois moins que le collectif. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité au maintien de la position des services de l'Agence sur ce dossier.

Mme la Présidente :

Je mets aux voix les deux délibérations que vous avez à l'écran. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux de remise aux normes de la station d'épuration de Perros-Guirec - Lannion Trégor Communauté (Côtes-d'Armor).*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-107 du 2 juillet 2020.

- *Avis défavorable de l'agence pour le financement du dossier dérogatoire de la communauté de communes Lesneven Côtes des Légendes (Finistère) - Extension du réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Goulven.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-108 du 2 juillet 2020.

M. ALBERT :

Vous avez une carte des contrats en version papier.

Mme la Présidente :

C'est pour avoir une idée de la couverture, qui est considérable.

Il nous reste un dernier point, mais non des moindres, à évoquer, celui des dossiers de la commission Communication et Coopération internationale. Cela représente 33 opérations pour presque 2 M€. Je mets aux voix la délibération tout en soulignant que ce 1 % de la loi Oudin produit des effets majeurs et très utiles sur toutes ces coopérations décentralisées très efficaces et très concrètes. C'est une excellente chose. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-109 du 2 juillet 2020.

M. GUTTON :

Je me permets de dire un mot sur Jacques Oudin. Les agences de l'eau envisagent, au Salon des maires, de faire une communication autour de la loi Oudin-Santini. Ce sera l'occasion de rendre hommage à Jacques Oudin, décédé cette année, et de présenter aux nouveaux élus les actions qu'ils pourraient porter dans le domaine de la coopération internationale grâce au 1 %.

AUTRES POINTS

M. GUTTON :

Sophie Lelchat souhaite dire un mot sur la mutualisation. Nous avons pris l'engagement de faire régulièrement un point à ce sujet.

Mme LELCHAT :

Je vous promets d'être très synthétique. Je vais vous parler essentiellement de la création de la direction des systèmes d'information et des usages numériques. Le 12 mars dernier, vous aviez voté à l'unanimité une convention inter-agences. Les cinq autres conseils d'administration l'ont également validée. Celle-ci prévoyait un démarrage au 1^{er} mai. En raison de la crise sanitaire, le démarrage est reporté. Nous visons plutôt un démarrage au 1^{er} septembre, sous réserve de la validation de Mme la Ministre de l'Écologie, sachant que tous les projets de réforme, dans le cadre de cette crise sanitaire, ont été suspendus par le Gouvernement.

L'autre point d'information en lien avec cette future direction porte sur les ressources. Au mois de juin ont eu lieu les entretiens pour les 54 agents de cette future direction. Ils seront informés en juillet de leur futur positionnement. En septembre, nous allons lancer l'étude sur les risques psychosociaux. Puis, un plan de formation sera étudié avec eux et leurs managers pour pouvoir identifier les besoins liés à ces changements de postes.

Dans les mois qui viennent, ce qui va être important, c'est de finaliser l'ensemble des projets locaux qui sont engagés, d'assurer le transfert de compétences avec les équipes qui sont en place - les personnes vont changer de métier - puis d'assurer le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble de nos applicatifs. Nous aurons également à informer tous les agents des agences de l'eau de ces modifications.

L'information essentielle est le report du démarrage de cette direction au 1^{er} septembre, contrairement à ce que nous avons pu discuter et échanger entre nous en mars dernier.

Mme la Présidente :

Le processus est en cours. Il est possible qu'il y ait des évolutions, peut-être des changements de ministres ou de politique. Nous avons eu sept ministres de l'Écologie en huit ans. Quand je parle de besoin de stabilité, je pense à cela notamment. Ce n'est pas qu'une question de personne mais quand nous avons quelqu'un en place pendant un moment, quelle que soit la personne, c'est quand même utile d'avoir de la stabilité. Merci beaucoup pour ce point très synthétique. Nous aurons l'occasion d'en reparler très certainement. Avant de partager le déjeuner, je voulais signaler que nous avons deux élues qui ne seront plus parmi nous au prochain CA, à savoir Mme Le Saulnier et Mme Anton, dont c'est le dernier CA. Je tenais, au nom de tous, à la remercier pour tout le travail accompli, sa présence, sa participation, sa détermination, son engagement, sa sincérité et sa conviction. Nous vous regretterons, Stéphanie, très sincèrement.

Mme ANTON :

Je suis très émue. Merci pour ces paroles très chaleureuses qui me vont droit au cœur. Mme la présidente, M. le directeur de l'agence de l'eau, Mme la commissaire au gouvernement, mes chers collègues, j'ai été très heureuse de vous retrouver en présentiel pour mon dernier CA. Je vous assure, le côté protocolaire s'arrête ici. Le temps n'est plus aux longs discours. Je ne suis plus aujourd'hui en représentation ou délégation. Je vais incarner mon propre rôle, celui d'une bientôt ex-élue et citoyenne qui a choisi de se consacrer à sa ville, à ses habitants, à la cause environnementale pendant plus six ans, mais qui malheureusement n'a pas été reconduite dans ses fonctions.

Je ne souhaite retenir que le meilleur et vous en faites partie. J'ai eu l'opportunité d'intégrer cette merveilleuse famille qu'est l'agence de l'eau et de prendre part aux travaux du comité de bassin, de son conseil d'administration, de ses nombreuses commissions thématiques, avec ses dossiers de séance qui ont rempli mon armoire, sans oublier bien entendu la confiance que vous m'avez accordée pour présider la commission Inondations - plan Loire.

J'ai découvert une véritable instance démocratique et représentative où chacun peut exprimer et défendre ses positions dans un profond respect. J'ai beaucoup appris à vos côtés et grandi d'une certaine manière, pas en taille en revanche, vous en conviendrez, c'est bien dommage.

Pour revenir à des choses plus concrètes, vous allez entamer la partie la plus difficile de nouveau avec la fin de la révision du nouveau Sdage, puis son adoption ainsi que l'évolution à venir des agences de l'eau entre mutualisation des compétences et compétences nouvelles. Il vous faudra faire preuve d'une grande agilité et de beaucoup de résilience. Surtout, ne lâchez rien ! Je ne serai pas physiquement à vos côtés, mais vous avez tout mon soutien. Il en va de la préservation de notre ressource en eau, de nos milieux aquatiques et marins, de notre santé et donc de notre environnement et qualité de vie à toutes et tous, mais je sais que vous en êtes bien conscients, d'où votre implication et engagement qui ne faiblissent pas malgré toutes les épreuves que nous traversons.

Cette campagne des municipales a été très éprouvante pour moi, moralement et physiquement, mais je ne regrette rien car je suis restée fidèle à mes valeurs, à mes principes et à mes convictions les plus profondes. Comme le disait si bien Nelson Mandela : « Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ».

Un grand merci à toutes et tous. Ce fut pour moi un honneur de présider la commission Inondations-plan Loire pendant presque cinq ans, avec l'appui technique de la Dreal de bassin et je tiens à remercier en particulier M. Cartier.

Je salue l'ensemble des membres du CA, du comité de bassin et aussi toute l'équipe de l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui mènent un travail formidable. Je les remercie pour leur professionnalisme et leur travail assidu.

Merci au directeur, M. Gutton, à notre présidente du conseil d'administration, Mme Aubert, à notre président du comité de bassin, M. Burlot, ainsi qu'à tous les présidents des commissions pour leur travail, leur professionnalisme. Ils ne comptent pas leur temps.

Très bonne continuation à vous tous et au plaisir de vous retrouver dans d'autres circonstances et événements. Par exemple, j'ai noté la date du 15 octobre prochain au palais des congrès de Vichy lors de la journée consacrée aux solutions d'adaptation fondées sur la nature Et si la nature était la solution..., j'en suis convaincue.

Enfin - je fais un peu ma commerciale *[rires]* - si vous avez besoin au sein de votre structure d'une chargée de mission « développement durable », d'une évaluatrice « responsabilité sociétale des organisations », je suis à l'écoute de toute nouvelle opportunité professionnelle où je pourrais m'investir de nouveau avec autant de passion, d'enthousiasme, de professionnalisme et de dynamisme et contribuer de nouveau à cette transition environnementale et sociétale. Je vous remercie.

[Applaudissements]

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, Stéphanie. Nous savons à quel point ce message, vous le portez. Je suis sûre que vous trouverez - en tout cas, je l'espère et nous ferons tout pour vous y aider - une activité qui vous convienne et vous épanouit parfaitement. Je sais aussi, pour l'avoir vécu, qu'une défaite électorale est difficile. C'est cruel, souvent très injuste, mais la vie continue. Les mandats électoraux sont ce qu'ils sont, mais heureusement qu'il existe un grand nombre d'autres opportunités d'agir au service de l'intérêt général, du public et des causes qui nous réunissent aujourd'hui. Merci encore, puis nous lèverons notre verre à table. Merci à tous. A très bientôt.

La séance est levée à 13h47.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du jeudi 2 juillet 2020

(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
Mme ANTON Stéphanie	SIGNÉ	
Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
M. BOISNEAU Philippe	PRÉSENT EN VISIO	
M. CHASSANDE Christophe <i>Présent jusque 13h puis pouvoir à M. CHOUMERT Guillaume</i>	SIGNÉ	M. SPECQ Bertrand
Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	
M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
M. DALLES Bruno		
M. DORON Jean-Paul	PRÉSENT EN VISIO	
M. FAUCONNIER Jean-Michel		
M. FRECHET Daniel <i>Présent jusque 12h15 puis pouvoir à Mme ANTON Stéphanie</i>	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile
Mme GALLIEN Cécile		
M. GANDRIEAU James	PRÉSENT EN VISIO	

NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
M. GARCIA Pierre		
M. GERAULT Laurent	PRÉSENT EN VISIO	
M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. FAUCONNIER Jean-Michel
M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	SIGNÉ	
M. LE BESQ Rémi R. par M. Laurent VIENNE	SIGNÉ	
M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	SIGNÉ	
M. LUCAUD Laurent		
M. MERY Yoann	PRÉSENT EN VISIO	
M. MICHEL Louis	SIGNÉ	
M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	
M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
M. ORVAIN Jérôme	PRÉSENT EN VISIO	Mme RIVET Michelle M. LUCAUD Laurent
M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	
Mme RIVET Michelle		
M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	

NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
M. SAQUET Christian	SIGNÉ	
Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
M. SELLIER Guillaume		
M. SPECQ Bertrand		
M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
Mme VINCE Agnès R. par M. Jérôme GUEVEL	PRÉSENT EN VISIO	M. SELLIER Guillaume

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir	
TOTAL	32

Présents : 26
Dont représentés : 6
Pouvoirs donnés : 6
Absents : 8

Quorum 1 / 2 de 34 = 17

ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
M. BURLOT Thierry	PRÉSENT EN VISIO
Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	SIGNÉ
M. GUTTON Martin	SIGNÉ
Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
M. RAYMOND François R. par Mme Catherine PAMBRUN	PRÉSENT EN VISIO